

# Projet d'aménagement routier - axe Saint-Lô / Coutances (RD971-RD972-RD437-RD44)

Département de la Manche (n°50)



**AEPE  
Gingko**

Atelier d'écologie paysagère  
& environnementale

7, rue de la Vilaine  
Saint-Mathurin-sur-Loire  
49 250 LOIRE-AUTHION

02 41 68 06 95  
[www.aepe-gingko.fr](http://www.aepe-gingko.fr)  
[contacts@aepe-gingko.fr](mailto:contacts@aepe-gingko.fr)

Partie paysagère de l'étude d'incidence

Décembre 2020

**PROJET D'AMENAGEMENT ROUTIER – AXE SAINT-LO/COUTANCES (RD971, RD972, RD437, RD44)  
DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTAL – VOLET PAYSAGE**

<b>Maître d'Ouvrage :</b>	<p align="center"><b>Conseil Départemental de la Manche</b></p> 	<p align="right">Maison du département 98 route de Candol 50 050 Saint-Lô 02 33 05 55 50 contact@manche.fr</p>
<b>Etabli par le bureau d'étude</b>	<p align="center"><b>AEPE-Gingko</b></p> 	<p align="right">7 rue de la Vilaine Saint-Mathurin-sur-Loire 49250 LOIRE-AUTHION 02 41 68 06 95 contacts@aepe-gingko.fr</p>
<b>Rédacteur :</b>	Roxane Leulier	Chargé d'étude Paysage
	Pauline Heard	Chargé d'étude Paysage
<b>Relecteur :</b>	Pauline Heard	Responsable du pôle Paysage
<b>Date</b>	<b>Objet</b>	
29/04/2020	Diffusion du rapport de l'État Initial- Version 0	
30/07/2020	Diffusion du rapport de l'État Initial – Version 1	
08/12/2020	Diffusion du rapport de l'État Initial	

## SOMMAIRE GENERAL

<b>I. LA LOCALISATION DU PROJET</b> .....	<b>5</b>
<b>II. CONTEXTE DE L'ETUDE</b> .....	<b>6</b>
<b>PARTIE 1 - ÉTAT INITIAL</b> .....	<b>7</b>
<b>I. LES DOCUMENTS DE CADRAGE</b> .....	<b>8</b>
<b>II. L'ANALYSE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE</b> .....	<b>8</b>
II.1. LES UNITES PAYSAGERES IDENTIFIEES DANS LE CADRE DE L'ETUDE.....	8
II.1.1. <i>La Manche Centrale (les paysages bocagers)</i> .....	10
II.1.2. <i>Les Longues plages et havres (Paysages entre terre et mer)</i> .....	12
II.1.3. <i>Focus sur un motif paysager : l'arbre et la haie</i> .....	13
II.2. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE.....	14
II.3. LES LIEUX DE VIE .....	20
II.4. AUTRES INFRASTRUCTURES.....	23
II.5. LES SENTIERS DE RANDONNEE .....	25
II.6. LE PATRIMOINE HISTORIQUE.....	29
II.6.1. <i>Le patrimoine de Coutances</i> .....	29
II.7. LE PATRIMOINE NON PROTEGE .....	32
II.8. BILAN DE L'ETAT INITIAL.....	34
<b>PARTIE 2 - ENJEUX</b> .....	<b>36</b>
<b>I. L'ANALYSE DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX PAR SECTEUR</b> .....	<b>37</b>
I.1. SECTEUR OUEST : DE LA DEVIATION NORD DE COUTANCES A BELVAL (1) .....	40
I.2. SECTEUR CENTRE : DE BELVAL A MARIGNY (ZONE ARTISANALE DE LA CHENEE) (2).....	44
I.3. SECTEUR EST : DE MARIGNY (ZONE ARTISANALE DE LA CHENEE) A LA RN174 (THEREVAL) (3).....	48
I.4. LA RD437 ENTRE LE CARDON ET LA RD7 (4).....	52
I.5. LA RD44 ENTRE LA SORTIE DE TOURVILLE-SUR-SIENNE ET LE GIRATOIRE DES ILES (COUTANCES) (5).....	55
I.6. SYNTHESE DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX ET RECOMMANDATIONS.....	59

## Liste des Cartes

CARTE 1 : SITUATION GEOGRAPHIQUE DE PROJET .....	5
CARTE 2 : LES UNITES PAYSAGERES – VUE GENERALE .....	9
CARTE 3 : LES HAIES PROTEGEES RESSORTANT DES DOCUMENTS LOCAUX DE PLANIFICATION .....	15
CARTE 4 : LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE – VUE GENERALE .....	16
CARTE 5 : LES CIRCUITS TOURISTIQUES A L'ECHELLE DE L'EMPRISE DU PROJET.....	26
CARTE 6 : LES CIRCUITS TOURISTIQUES ET LES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES REPERTORIES DANS LE PDIPR DE LA MANCHE .....	27
CARTE 7 : LE PATRIMOINE HISTORIQUE A L'ECHELLE DE L'EMPRISE DU PROJET.....	31
CARTE 8 : LE PATRIMOINE NON PROTEGE A PROXIMITE DE LA ZONE D'ETUDE.....	33
CARTE 9 : LOCALISATION DES CINQ SECTEURS D'ETUDE DU PROJET.....	38
CARTE 10 : ENJEUX DES PERCEPTIONS VISUELLES EN LIEN AVEC LA GEOMORPHOLOGIE – SECTEUR OUEST.....	40
CARTE 11 : L'ANALYSE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE, SENSIBILITES ET ENJEUX DU SECTEUR OUEST.....	41
CARTE 12 : ENJEUX DES PERCEPTIONS VISUELLES EN LIEN AVEC LA GEOMORPHOLOGIE – SECTEUR CENTRE.....	44
CARTE 13 : L'ANALYSE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE, SENSIBILITE ET ENJEUX DU SECTEUR CENTRE.....	45
CARTE 14 : ENJEUX DES PERCEPTIONS VISUELLES EN LIEN AVEC LA GEOMORPHOLOGIE – SECTEUR EST.....	48
CARTE 15 : L'ANALYSE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE, SENSIBILITE ET ENJEUX DU SECTEUR EST.....	49

CARTE 16 : ENJEUX DES PERCEPTIONS VISUELLES EN LIEN AVEC LA GEOMORPHOLOGIE : SECTEUR RD437. ....	52
CARTE 17 : L'ANALYSE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE, SENSIBILITE ET ENJEUX DU SECTEUR RD437. ....	53
CARTE 18 : ENJEUX DES PERCEPTIONS VISUELLES EN LIEN AVEC LA GEOMORPHOLOGIE – SECTEUR RD44.....	55
CARTE 19 : L'ANALYSE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE, SENSIBILITE EN ENJEUX DU SECTEUR RD44.....	56

## Liste des Photographies

PHOTO 1 : LES MULTIPLES ECRANS VEGETAUX PROPOSES PAR LA TRAME BOCAGERE - AEPE GINGKO .....	10
PHOTO 2 : LES POINTS HAUTS PROPOSENT DES VUES « LOINTAINES » - AEPE GINGKO .....	10
PHOTO 3 : LES HAIES ARBUSTIVES SUR TALUS ET LES PORTAILS EN BOIS - AEPE GINGKO.....	10
PHOTO 4 : DIFFERENTES FORMES DE HAIES BORDENT LES ROUTES : HAIES ARBUSTIVES SUR TALUS ET HAIES BASSES - AEPE GINGKO.....	10
PHOTO 5 : LE BATI CARACTERISTIQUE DE LA MANCHE CENTRALE : MAISON EN SCHISTE BRUN AVEC LE TOIT EN ARDOISE ET LE BATI AGRICOLE AU TOIT EN TOLE ROUILLEE. - AEPE GINGKO.....	11
PHOTO 6 : LE PATRIMOINE BATI ET LES MATERIAUX CARACTERISTIQUES DE LA MANCHE CENTRALE : HABITATION ET FAÇADE EN SCHISTE BRUN AVEC UNE TOITURE EN ARDOISE. - AEPE GINGKO.....	11
PHOTO 7 : LE HAVRE DE L'ESTUAIRE DE LA SIENNE A TOURVILLE-SUR-SIENNE- AEPE GINGKO .....	12
PHOTO 8 : LE HAVRE DE L'ESTUAIRE DE LA SIENNE A TOURVILLE-SUR-SIENNE- AEPE GINGKO .....	12
PHOTO 9 : LA RD971 LONGE UNE LIGNE TOPOGRAPHIQUE DU COTEAU AU NORD DE COUTANCES AVEC PEU DE VARIATIONS DU RELIEF CE QUI PERMET QUELQUES POINTS DE VUE SUR LA VILLE. LA TRAME BOCAGERE OFFRE UN JEU D'OUVERTURES ET DE FERMETURES DES VUES.....	17
• PHOTO 10 : DEPUIS LES POINTS HAUTS, LA HAUTEUR DU RELIEF PEUT AMENER A LIBERER DES VUES LOINTAINES. TOUTEFOIS, LA TRAME BOCAGERE OFFRE UN JEU D'OUVERTURES ET DE FERMETURES DES VUES.....	17
• PHOTO 11 : LA TRAVERSEE DES VALLEES PEUT PROPOSER UN PAYSAGE FERME OU OUVRIR UNE PERSPECTIVE VISUELLE. LE HAUT DU VALLON PERMET D'OFFRIR PONCTUELLEMENT DES VUES PLUS LOINTAINES ET D'APPRECIER LES COURBURES DU RELIEF .....	17
PHOTO 12 : PROGRESSANT LE LONG D'UNE CRETE, L'AXE PERMET QUELQUES POINTS DE VUE LOINTAIN SUR LA VILLE DE COUTANCES .....	19
PHOTO 13 : EN TRAVERSANT UN PLATEAU, LA RD44 PROPOSE UN PAYSAGE SEMI-OUVERT ET RELATIVEMENT PLAN. LE REGARD VIENT BLOQUER SUR LA TRAME BOCAGERE .....	19
PHOTO 14 : SCHEMA D'IMPLANTATION D'UN VILLAGE RUE ET ILLUSTRATION AVEC LE HAMEAU « LE POTEAU » LE LONG DE LA RD972. ....	20
PHOTO 15 : ILLUSTRATION BELVAL-GARE DEPUIS LA TRAVERSEE DE LA CHAPELLE, LE LONG DE LA RD972. ....	20
PHOTO 16 : SCHEMA D'IMPLANTATION D'UN VILLAGE AGGLOMERE ET ILLUSTRATION DU HAMEAU « LA SAULNERIE » SUR LA RD972. ....	20
PHOTO 17 : L'ENTREE EST DE LA ZAC LA MARE A COUTANCES MARQUEE PAR UN GIRATOIRE ET PAR LA PRESENCE DE TALUS ENHERBE ET D'ARBRES ORNEMENTAUX .....	21
PHOTO 18 : L'ENTREE OUEST DE LA ZAC LA CHEVALERIE A MARIGNY-LE-LOZON MARQUEE PAR UN GIRATOIRE. LES BATIMENTS COMMERCIAUX NE SONT PAS ENCORE VISIBLES DEPUIS CETTE ENTREE .....	21
PHOTO 19 : SCHEMA D'IMPLANTATION DE LA RAMIFICATION DES LIEUX DE VIE AUTOUR D'UN AXE PRINCIPAL. ILLUSTRATION DU HAMEAU « LE BOSCO » DONT LA ROUTE DE DESSERTE EST ATTACHEE A LA RD972.....	21
PHOTO 20 : LE LIEU-DIT « LES VALETES » DONT LA DESSERTE EST ATTACHEE A LA RD44.....	22
PHOTO 21 : VUE SUR LA VILLE DE COUTANCES DEPUIS LA RD437.....	22
PHOTO 22 : VUE SUR LA COMMUNE DU MESNIL-AMEY ET DE DEUX DE SES LIEUX-DITS DEPUIS LA RD972.....	22
PHOTO 23 : PASSAGE A NIVEAU A HAUTEUR DU HAMEAU LA HASTONNIERE .....	23
PHOTO 24 : PASSAGE DE LA VOIE DE CHEMIN DE FER A BELVAL-GARE .....	23
PHOTO 25 : LA VOIE DE CHEMIN DE FER LONGE LA RD972 EN CONTRE-BAS DE BELVAL-GARE A L'OUEST DU HAMEAU GUESNAY .....	23
PHOTO 26 : LA CARRIERE LE FUT .....	23
PHOTO 27 : VUE SUR LA CARRIERE LE FUT DEPUIS LA RD972 ET DEPUIS LE HAMEAU LES MAISONS NEUVES .....	24

PHOTO 28 : VUE SUR LES PILONNES ELECTRIQUES DE LA LIGNE A HAUTE TENSION AU NIVEAU DU HAMEAU LA GARANDE.....	24
PHOTO 29 : LE SENTIER DU GR223B A PROXIMITE DE LA RD972 ET LORS DE SON PASSAGE SOUS LA VOIRIE .....	25
PHOTO 30 : LE GRP TRESORS DE COUTANCES LORS DE SON FRANCHISSEMENT DE LA RD972. LE CIRCUIT EMPRUNTE UNE FAIBLE PORTION DE LA DEPARTEMENTALE POUR REJOINDRE L'ITINERAIRE D'EN FACE.....	25
PHOTO 31 : LE PARKING ET LE SENTIER DE LA VOIE VERTE.....	25
PHOTO 32 : L'ACCES DEPUIS LA RD972 AU HAMEAU DE LA HASTONNIERE ET AU PARKING DE LA VOIE VERTE .....	25
PHOTO 33 : LE SENTIER LE BOIS DE MINGRET AU SUD DU HAMEAU « LA BESNARDIERE » ET AU HAMEAU « LA CORBINIERE » .....	28
PHOTO 34 : LES SENTIERS LE BOIS DE MINGRET ET ST-LO-THEREVAL AU NIVEAU DU BOIS DU MINGRET .....	28
PHOTO 35 : LE CIRCUIT CYCLABLE LONGE UNE PARTIE DE LA RD437. AUCUN AMENAGEMENT NE SECURISE LE PARCOURS.....	28
PHOTO 36 : LA TRAVERSEE DU SENTIER PEDESTRE DEPUIS LA RD437 ET SON PARCOURS DANS LA ZAC DE LA MARE A COUTANCES.....	28
PHOTO 37 : PERCEES VISUELLES EN DIRECTION DE COUTANCES DEPUIS LA RD971.....	29
PHOTO 38 : PERCEES VISUELLES EN DIRECTION DE COUTANCES DEPUIS LA RD437.....	29
PHOTO 39 : FENETRE DE VISIBILITE SUR L'EGLISE DE MARIGNY-LE-LOZON DEPUIS UN POINT HAUT DE LA RD972 (A L'EST DE MARIGNY-LE-LOZON).....	30
PHOTO 40 : FENETRE DE VISIBILITE SUR L'EGLISE DE MARIGNY-LE-LOZON DEPUIS LE ROND-POINT DE L'ENTREE OUEST DE LA ZAC DE LA CHEVALERIE A MARIGNY-LE-LOZON LE LONG DE LA RD972.....	30
PHOTO 41 : EGLISE DE MARIGNY-LE-LOZON ET COVISIBILITE ENTE L'EGLISE ET LA RD972 DEPUIS UN AXE SECONDAIRE PARALLELE .....	30
PHOTO 42 : ILLUSTRATION DES DIFFERENTS ELEMENTS DU PETIT PATRIMOINE.....	32

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : ILLUSTRATION DE LA HAIE BASSE DITE « HAIE DE PIED » - AEPE GINGKO .....	13
FIGURE 2 : ILLUSTRATION DE LA HAIE ARBUSTIVE, APPELEE AUSSI « HAIE DE JET » - AEPE GINGKO.....	13
FIGURE 3 : ILLUSTRATION DE LA HAIE D'ARBRES ELAGUES ET D'ARBUSTES - AEPE GINGKO .....	13
FIGURE 4 : ILLUSTRATION DES RIPISYLVES - AEPE GINGKO .....	14
FIGURE 5 : PROFIL EN LONG DE LA ZONE D'ETUDE ENTRE ST-LO ET COUTANCES LE LONG DES RD971 ET RD972- EXAGERATION VERTICALE : x 4.....	18
FIGURE 6 : BLOC DIAGRAMME DE LA ZONE D'ETUDE ENTRE ST-LO ET COUTANCES LE LONG DES RD972 ET RD971- EXAGERATION VERTICALE : x 7.....	18
FIGURE 7 : BLOCS DIAGRAMMES DU RELIEF TRAVERSE PAR LA RD437. EXAGERATION VERTICALE X7 .....	19
FIGURE 8 : BLOCS DIAGRAMMES DU RELIEF TRAVERSE PAR LA RD44. EXAGERATION VERTICALE X7 .....	19
FIGURE 9 : BLOC DIAGRAMME DES PRINCIPALES COMPOSANTES PAYSAGERES ET LEURS ENJEUX.....	35

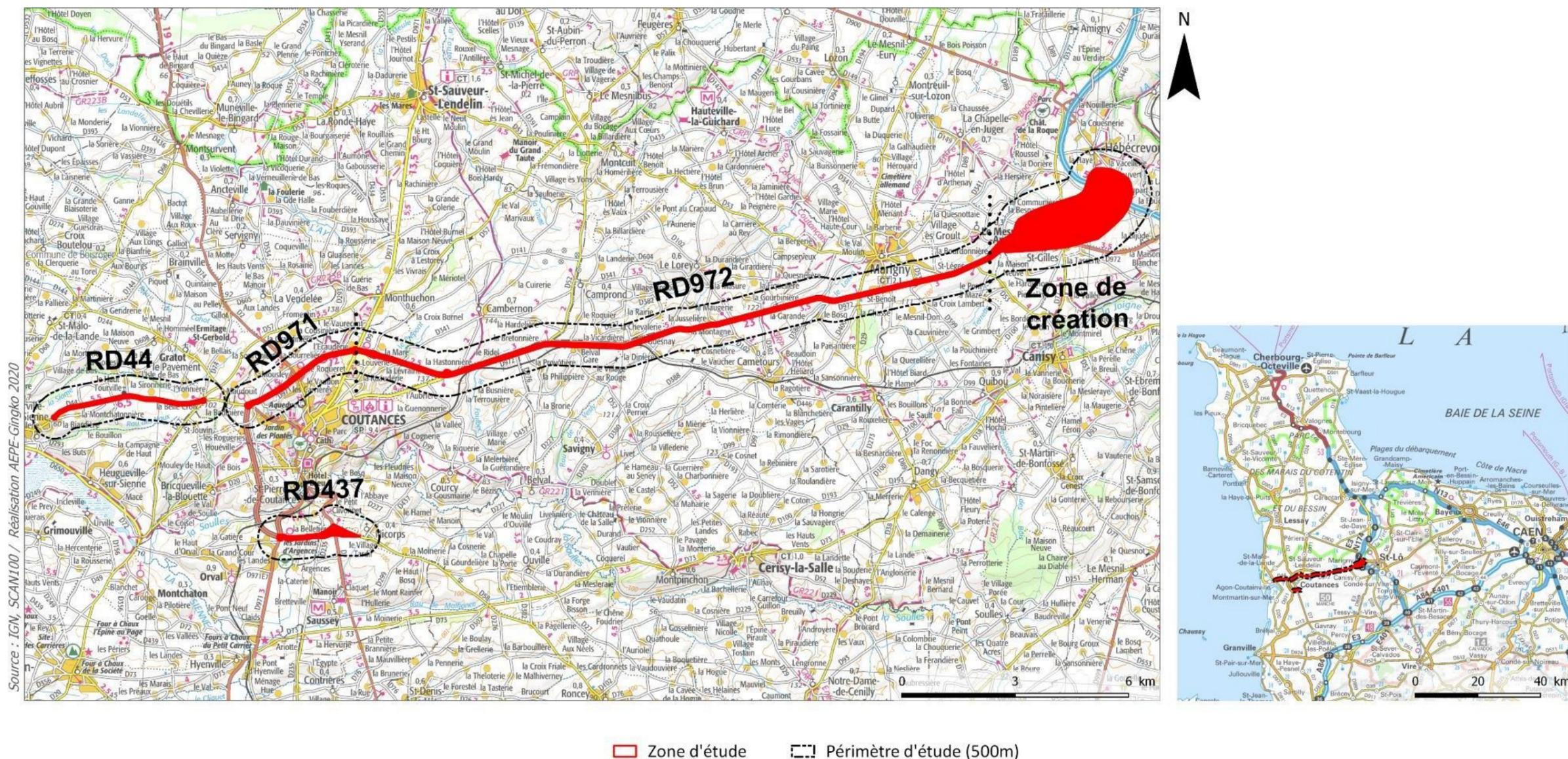
## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : LE DOCUMENT DE CADRAGE CONSULTE .....	8
---	---

# I. LA LOCALISATION DU PROJET

Ce projet se situe en Normandie au sein du département de la Manche. Il s'inscrit dans le cadre du programme d'aménagement des routes de desserte entre St-Lô et le littoral. Le tracé de son ensemble concerne : l'élargissement pour un passage en trois voies des routes départementales 971 et 972 entre Coutances et St-Lô (Secteur 1 et 2 sur environ 21,5 km de linéaire de voie ainsi qu'une portion du secteur 3), la création d'un axe reliant la RD972 à la RN174

afin de contourner St-Gilles par le nord (Secteur 3 sur environ 3,5 km de création de voie), le réaménagement et l'élargissement de la RD437 entre la Cardron et la RD7 (Secteur 4 sur environ 2 km de linéaire de voie). Enfin, la dernière portion concerne le recalibrage de la RD44 et l'intégration d'une piste cyclable entre l'entrée est de Tourville-sur-Sienne et le giratoire de la Belle Croix à Coutances (Secteur 5 environ 4 km de linéaire de voie)



## Localisation du projet

Carte 1 : Situation géographique de projet

## II. CONTEXTE DE L'ETUDE

L'axe St-Lô-Coutances assure une liaison routière, classée d'intérêt régional, entre deux bassins touristiques normands : le nord-ouest du Calvados (Plages du débarquements, Bayeux, ...) et la côte ouest de la Manche (Longuesplages entre Granville et Pirou). Les différents aménagements routiers projetés ont pour objectif de désenclaver le Coutançais en apportant un axe modernisé qui proposera un flux routier plus fluide et sécurisé, adapté au flux de trafic contractés dont le niveau est compris entre 9000 et 13000 véhicules par jour (dont 5% de poids-lourds).

Afin de veiller à une bonne intégration paysagère du projet, la présente étude a pour objectifs :

- **Décrire et analyser les différentes composantes paysagères** à l'échelle globale du projet (Unités paysagères, relief, hydrographie, activités touristiques, éléments patrimoniaux) et **en identifier les enjeux** ;
- **Mettre en avant les différents enjeux paysagers et patrimoniaux et leurs sensibilités potentielles** vis-à-vis du projet à une échelle plus restreinte. Il s'agit alors de faire une analyse détaillée sur chacun des cinq secteurs (secteur ouest, secteur centre, secteur est, la RD437 et la RD44).
- **Proposer des recommandations d'aménagement** générales permettant d'orienter la conception du projet dans le respect des valeurs paysagères et patrimoniales du territoire d'étude.

# PARTIE 1 - ÉTAT INITIAL

## I. LES DOCUMENTS DE CADRAGE

L'Inventaire régional des paysages de Basse Normandie se place en tant que document de référence au niveau du territoire étudié pour la présente analyse paysagère. Il fournit des éléments d'analyse sur l'organisation des paysages. Le tableau ci-dessous présente ce document.

Tableau 1 : Le document de cadrage consulté

Nom	Territoire concerné	Auteur(s)	Date	Lien internet
<b>Inventaire régional des paysages (Basse-Normandie)</b>	Ancienne région Basse-Normandie	Conseil régional de Basse-Normandie / Direction régionale de l'Environnement  Pierre Brunet	2004	<a href="http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/l-inventaire-régional-des-paysages-Basse-Normandie-r618.html">http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/l-inventaire-régional-des-paysages-Basse-Normandie-r618.html</a>

Différentes structures ainsi que des documents et guides font partie intégrante du cadre réglementaire de la Manche. L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine, UDAP, participe à la protection et à la valorisation du patrimoine bâti et naturel et des espaces protégés du département.

La zone de projet est divisée entre les territoires respectifs de deux **Établissements public de coopération Intercommunale, EPCI**, la **Communauté de Communes de Coutances Mer et Bocage** et la **Communauté d'Agglomération de Saint-Lô Agglo**. Ces établissements présentent de multiples compétences dont la protection et la mise en valeur de l'environnement et assurent le développement touristique. Les compétences optionnelles de la CC de Coutances Mer et Bocage comprennent notamment la promotion et l'entretien des chemins de randonnées. Ces compétences varient entre ces deux EPCI de manière relative à l'importance et au rayonnement local et régional de la communauté de communes considérée.

Les monuments historiques et les sites classés et/ou inscrits sont valorisés grâce à la présence de périmètres de protection qui contraignent les interventions et aménagements compris dans le périmètre répertorié. Chaque monument identifié avec une sensibilité modérée à très forte devra faire l'objet d'une étude plus détaillée pour évaluer les l'impact réel du projet sur le monument.

Plusieurs documents et décrets s'imposent à tout projet d'aménagement en région Normandie afin de garantir la qualité des projets et de leur intégration. Ces documents visent également à préserver l'environnement dans lequel les projets s'inscrivent. Parmi ces différents outils réglementaires, que l'on peut consulter en ligne sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie, DREAL Normandie, plusieurs documents s'imposent. Des procédures sont détaillées concernant les sites classés et inscrits à travers plusieurs articles et circulaires ainsi qu'à travers les éléments relatifs au Code de l'Urbanisme. Le Paysage constitue un cadre de réflexion à part entière. Il est protégé par des décrets et lois dont la Loi Paysage mise en place par la Convention européenne du paysage en 2000 et adoptée par le gouvernement français en mai 2005. Le code de l'environnement ainsi que le code de l'urbanisme s'ajoutent au cadre réglementaire spécifique au paysage, auxquels doivent répondre les projets d'aménagements afin de garantir la qualité des paysages.

Les documents de planification tels que les Schémas de cohérence territoriaux, SCoT, et les Plans Locaux d'Urbanisme, PLU, constituent également des documents de références qui doivent être pris en compte dans tout projet d'aménagement. Ils fixent un cadre réglementaire pour tout projet qui apporte des modifications et qui concerne les territoires administratifs des communes concernées par le projet.

## II. L'ANALYSE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE

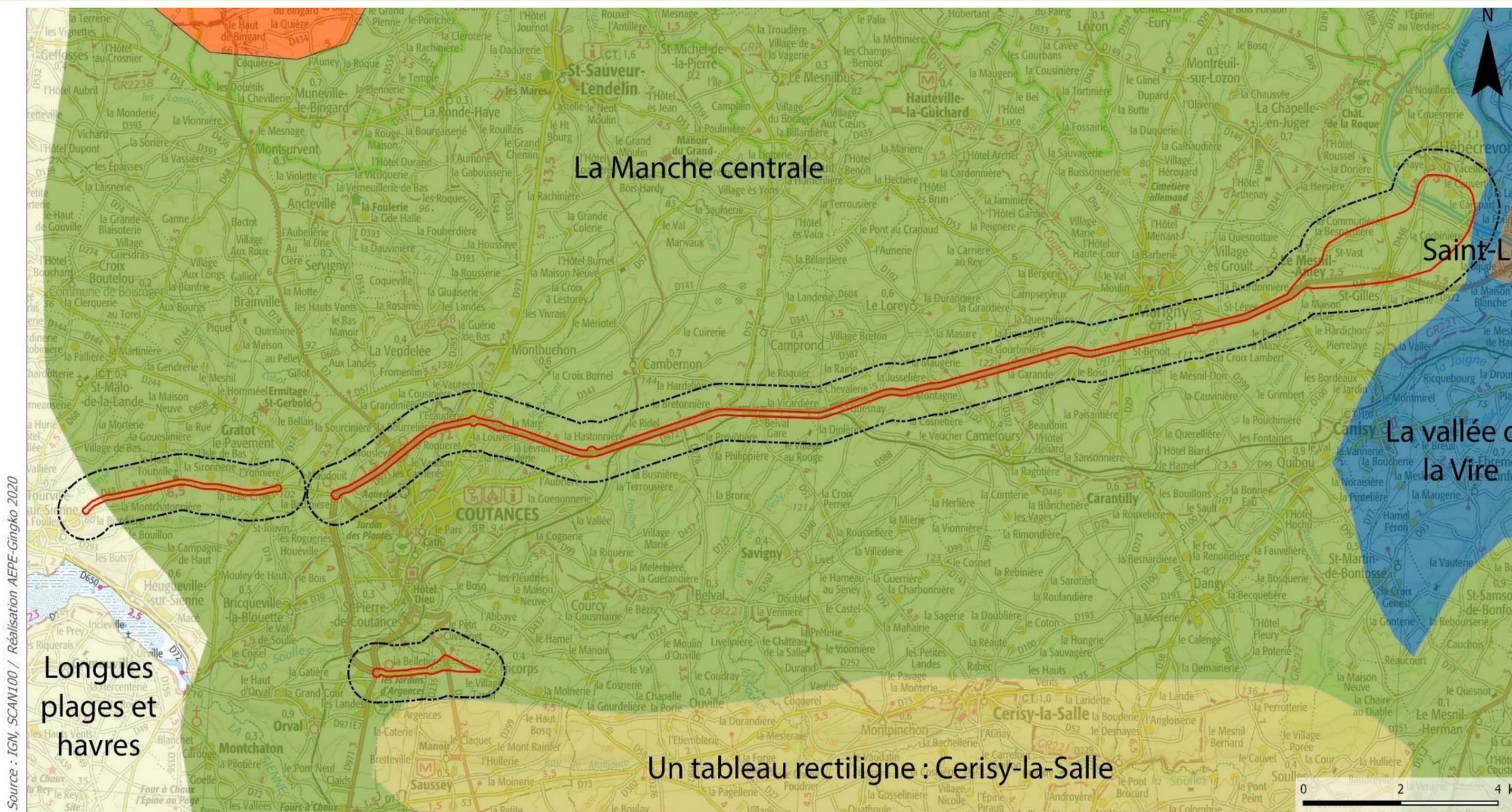
### II.1. LES UNITES PAYSAGERES IDENTIFIEES DANS LE CADRE DE L'ETUDE

« Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie du territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. » (Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie, et de la Mer - Décembre 2016).

Autrement dit, une unité paysagère correspond à une portion de territoire présentant globalement des caractéristiques communes au niveau de critères paysagers (géomorphologie, ouverture, occupation du sol, densité du couvert végétal, etc.). L'**inventaire régional des paysages de Basse-Normandie** présente un découpage du territoire en famille d'unités, qui correspondent à des grands types de paysages, et unités paysagères, qui propose une description plus fine du territoire.

Malgré l'étendue générale du projet sur près de 30 km, ce dernier ne traverse que deux unités paysagères : **La Manche Centrale** et **Les Longues Plages et Havres**. Ces unités paysagères seront détaillées ci-après. Leur analyse approfondie permet d'identifier la capacité du territoire à accueillir un projet routier.

La quasi-totalité du tracé est concernée par l'unité paysagère de la **Manche Centrale**, appartenant à la famille des **paysages bocagers**. Une faible portion du tracé à l'ouest traverse l'unité paysagère des **Longues plages** et havres faisant partie de la famille des **paysages entre terre et mer** (Voir carte ci-après). De manière générale, une continuité paysagère est donc observable, tout au long du projet, caractérisée par une alternance de vallées étroites et de plateaux de prairies entrecoupées d'un maillage bocager plus ou moins dense.



Source : IGN, SCAN100 / Réalisation AEPE-Gingko 2020

- |                          |                          |   |
|--------------------------|--------------------------|---|
| Zone d'étude             | <b>Unités paysagères</b> | Longues plages et havres                |
| Périmètre d'étude (500m) | La Manche centrale       | Saint-Lô                                |
|                          | La Vallée de la Vire     | Un tableau rectiligne : Cerisy-la-Salle |



### Les unités paysagères

Carte 2 : Les unités paysagères – vue générale

## II.1.1. LA MANCHE CENTRALE (LES PAYSAGES BOCAGERS)

Hormis une faible portion à l'ouest de la RD44, le projet routier s'étend au sein de l'unité paysagère de la Manche centrale. C'est avant tout la fermeture des vues qui caractérise ces paysages occupés par de « multiples écrans végétaux qui interrompent vite le regard » (haies bocagères, vergers, boisements) (source : atlas des paysages de la Basse Normandie UP 421). Le relief vallonné propose quelques vues lointaines depuis les points hauts permettant d'apprécier les nombreuses scènes paysagères formées par la superposition des silhouettes végétales.



Photo 1 : Les multiples écrans végétaux proposés par la trame bocagère - AEPE Gingko.



Photo 2 : Les points hauts proposent des vues « lointaines » - AEPE Gingko.



Le bocage est constitutif de l'identité de la Manche centrale, avec une grande variété de formes et d'essences de haies (aubépines en strate arbustive, chênes, érables, frênes, noisetiers, talus plantés...). D'une manière générale cesont de petites parcelles, majoritairement prairiales, encloses de haies montées sur un talus d'environ un mètre de haut. La vision se limite à l'échelle de la parcelle.

Les portails en bois donnant accès aux espaces en culture sont caractéristiques de ces paysages.



Photo 3 : Les haies arbustives sur talus et les portails en bois - AEPE Gingko.



Photo 4 : Différentes formes de haies bordent les routes : haies arbustives sur talus et haies basses - AEPE Gingko.

L'Habitat se caractérise par la présence de nombreux hameaux épars et de fermes isolées. Construit à base de schiste brun-roux et vert sombre coiffé d'une toiture en ardoise, le bâti prend une teinte plutôt terne. La couleur orange des toits en tôle rouillée des bâtiments agricoles apporte des touches de couleur ponctuelles dans ce paysage à dominante verte.



*Photo 5 : Le bâti caractéristique de la Manche centrale : maison en schiste brun avec le toit en ardoise et le bâti agricole au toit en tôle rouillée. - AEPE Gingko.*



*Photo 6 : Le patrimoine bâti et les matériaux caractéristiques de la Manche centrale : habitation et façade en schiste brun avec une toiture en ardoise. - AEPE Gingko.*

Toutefois, ce patrimoine paysager est en transformation liée notamment à l'évolution des pratiques agricoles qui entraînent l'abandon progressif des techniques d'entretien des haies bocagères et de leur talus. La culture de maïs prend petit à petit la place des espaces de prairies et de pâturage. L'agrandissement des parcelles, l'affaissement des talus et le manque d'entretien des haies participent à l'ouverture ponctuelle des vues.

## II.1.2. LES LONGUES PLAGES ET HAVRES (PAYSAGES ENTRE TERRE ET MER)

Sur environ 400 m, à l'extrémité ouest de la RD44, le projet traverse une partie de l'unité paysagère des Longues plages et havres. Cette unité se caractérise par un littoral composé de plages de sable immenses qui s'allongent sur des dizaines de kilomètres. La couleur claire du sable vient contraster avec celle de la mer. La RD44 débouche à l'entrée de Tourville-sur-Sienne qui s'ouvre sur l'estuaire de la Sienne, aussi nommé havre. Les havres représentent des espaces où s'accumulent les vases et les sables au contact des eaux douces et salées, paysage de transition entre la terre et la mer. C'est un paysage qui évolue aux grés des marées. À marée haute il est submergé alors que la marée basse laisse place à des espaces colonisés par une strate herbacée : les prés salés. L'ensablement de l'estuaire et les mouvements des marées forment un cordon dunaire entre la terre et la mer. Il représente un obstacle aux eaux et ruisseaux venant de la terre et qui s'écoulent vers la mer. Ainsi, ces cours d'eau dessinent de larges courbes pour pouvoir le percer.

Toutefois, depuis le périmètre du projet, ces paysages ne sont pas perçus, la trame bocagère formant de nombreux obstacles à la perception.



*Photo 8 : Le Havre de l'estuaire de la Sienne à Tourville-sur-Sienne- AEPE Gingko.*



*Photo 7 : Le Havre de l'estuaire de la Sienne à Tourville-sur-Sienne- AEPE Gingko.*

### II.1.3. FOCUS SUR UN MOTIF PAYSAGER : L'ARBRE ET LA HAIE

Les arbres et les haies sont des composantes essentielles des paysages traversés par l'emprise du projet routier ; ils sont présents avec des densités, des formes et des essences différentes qui en font un véritable marqueur du territoire dans lequel se reflète l'identité des paysages.

La haie répond d'abord à des fonctions agricoles et des contraintes bioclimatiques, ainsi le frêne et le chêne dominant dans les essences arborées rencontrées. La strate arbustive est davantage diversifiée avec le noisetier, l'aubépine, le prunellier, le sureau et les érables parfois. Le genêts, l'ajonc, le châtaigner et les fougères se développent naturellement sur les sols acides. Les prairies caractérisent également les paysages de la Basse-Normandie, et la strate herbacée que l'on y trouve se remarque principalement au printemps lorsque les marguerites, stellaires, pâquerettes et primevères colorent les pâturages et les talus.

Les figures ci-après, décrivent et reflètent la grande diversité des types de haies rencontrés tout au long des axes en projet, qui répondent à des usages agricoles divers et nécessitent de faire un entretien spécifique. On remarque la prédominance des haies arborées et la faible présence des haies basses.

- La haie basse ou haie de pied mesure environ 1,30 m de haut sans talus au-dessous. Elle se compose essentiellement d'aubépines mêlées à quelques plans de noisetiers, de charmes, de prunelliers, de troènes ou encore de lauriers. Elle doit être taillée tous les ans pour former une ligne mince et nette. La faible taille de ces haies permet l'ouverture ponctuelle du paysage.

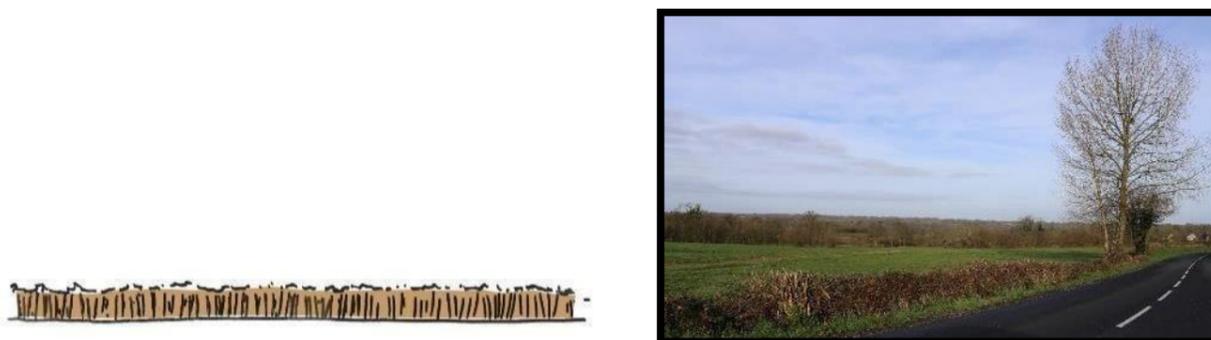


Figure 1 : Illustration de la haie basse dite « haie de pied » - AEPE Gingko

- La haie arbustive se compose de plusieurs strates végétales, une strate haute composée soit d'arbres soit de grands arbustes au-dessus d'une strate d'arbrisseaux et de rejets. Elle est le plus souvent installée sur un talus allant de 1 à 3 m de hauteur environ. L'entretien divers des arbres (l'élagage, l'émondage, la taille en têtard) façonne de multiples types de haies. La hauteur de ces haies peut avoisiner les 4 ou 5 mètres de haut. Elles participent donc à la fermeture des vues.



Figure 2 : Illustration de la haie arbustive, appelée aussi « haie de jet » - AEPE Gingko

- La haie d'arbres se compose d'une strate arbustive basse, taillée ou non, ponctuée d'arbres élagués ou émondés. Elle s'installe sur un talus. La présence de deux strates végétales bien distinctes permet de filtrer les vues sans pour autant les bloquer.

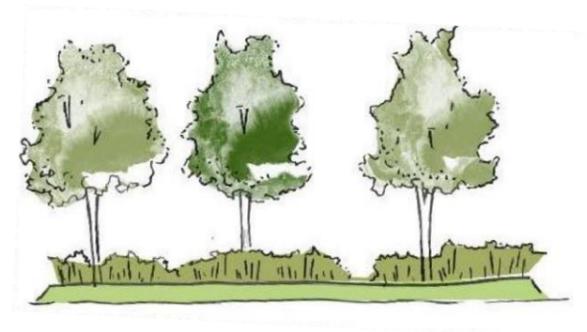


Figure 3 : Illustration de la haie d'arbres élagués et d'arbustes - AEPE Gingko

- Les vallées caractéristiques du paysage de la manche centrale prennent la forme d'un ruisseau sinueux, ponctué de quelques arbres et arbustes. La ripisylve clairsemée permet des vues transversales et la découverte des vallées depuis les axes qui les traversent.



Figure 4 : Illustration des ripisylves - AEPE Gingko

Les vergers présents principalement à proximité des hameaux constituent également un motif paysager, formant des ensembles de petits arbres bas.

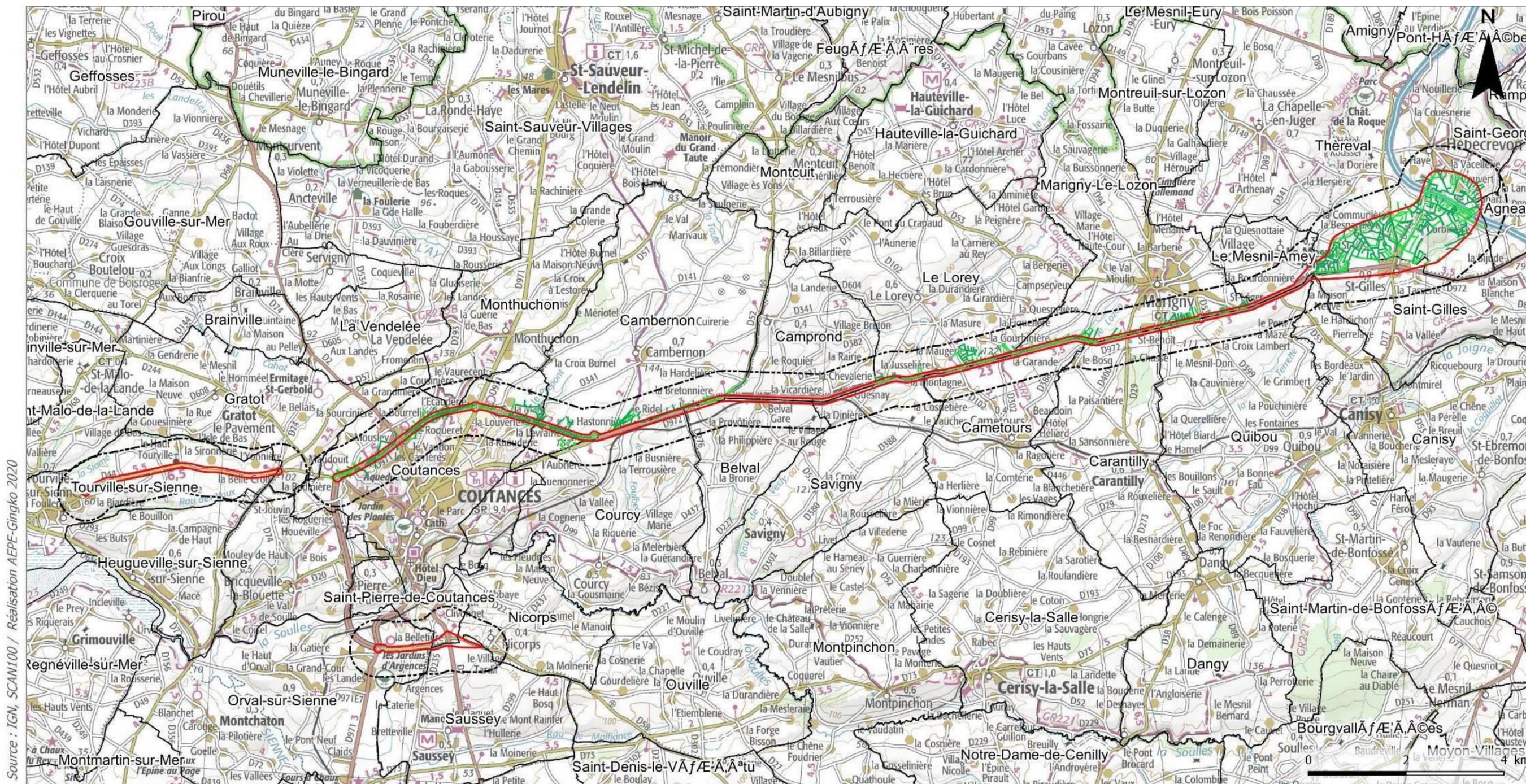
L'ensemble de cette trame façonne un paysage en éternel mouvement : les arbres au feuillage caduc apportent de nouvelles nuances à l'automne et une fois leurs feuilles tombées, l'opacité des haies se réduit laissant une certaine transparence. On devine alors les formes du paysage derrière les haies. L'entretien participe également à l'évolution de ce paysage au fil des saisons. La taille, le débroussaillage, l'élagage structurent un nouveau paysage chaque année.

L'alternance de ces divers types de haies rythme les perceptions depuis les axes routiers et permettent la découverte d'une mosaïque de scènes paysagères successives par les automobilistes.

## II.2. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

D'une manière générale, le relief se caractérise par **une alternance de vallées et de plateaux** plus ou moins larges, liée à la présence d'un réseau hydrographique dense. Le coteau nord de la vallée de la Souilles suit le dessin arqué de la rivière et prend une orientation ouest/sud-est entre Coutances et Cerisy-la-Salle. Deux grandes lignes de force se dessinent : les hauts plateaux au nord de Coutances orientés SO/NE et une ligne de crête orientée E/O à hauteur de Cerisy-la-Salle. Ces arêtes topographiques correspondent à des lignes de partage des eaux délimitant deux bassins-versants principaux, celui affluent vers la Souilles et celui affluent vers la Taute, eux-mêmes subdivisés en plusieurs sous-bassins-versants. A l'ouest de Coutances, le relief décline petit à petit jusqu'au littoral (voir carte ci-après).

Malgré le fait que les différentes portions de routes en projet traversent une unité paysagère unique, le relief est appréhendé différemment depuis chacune des quatre portions d'axe, développées ci-après (Voir bloc-diagrammes-ci-après). Toutefois, les vallées constituent un motif paysager récurrent au sein des paysages traversés, leurs coteaux sont bien souvent boisés ou marqués par une densité plus forte de haies.



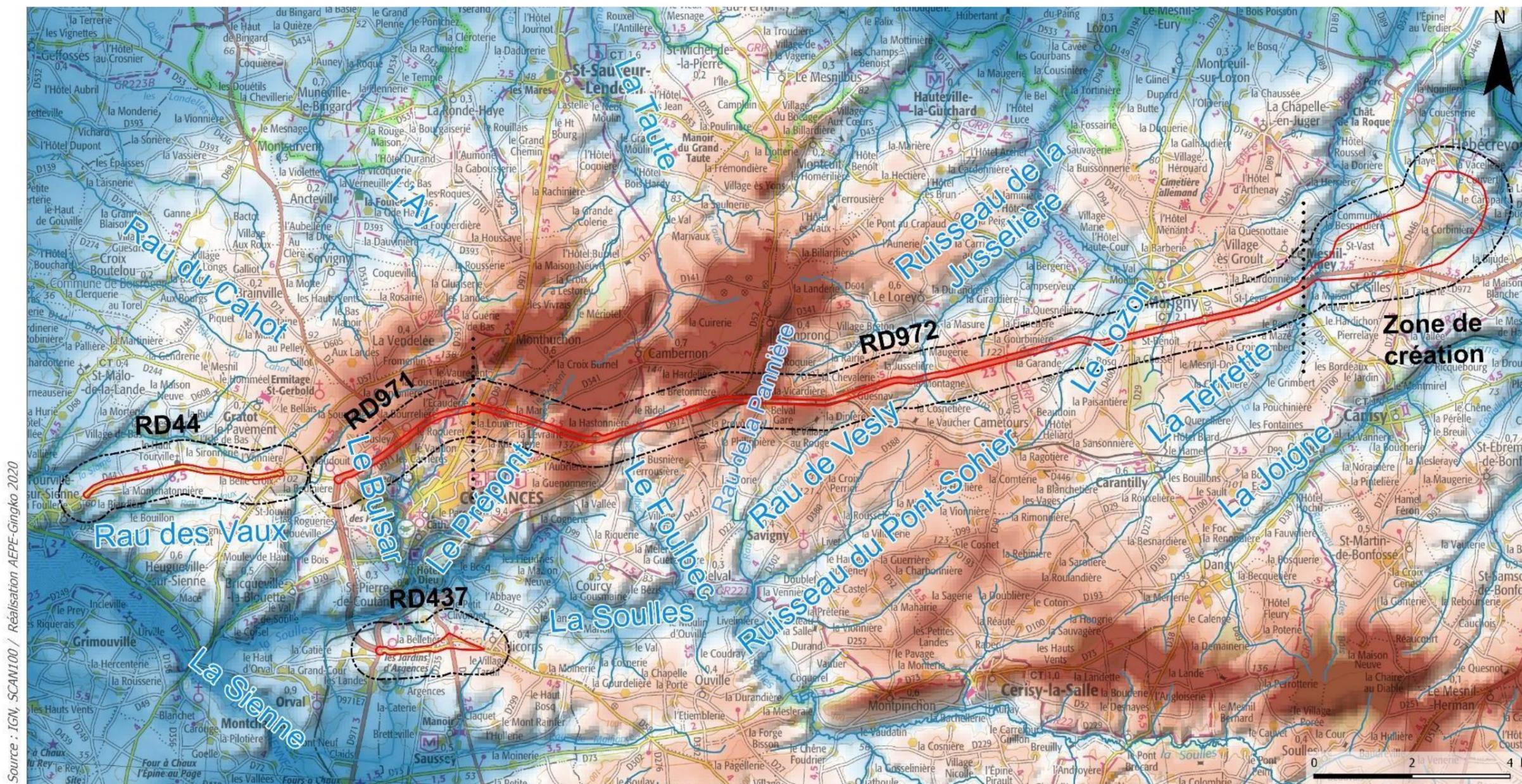
Source : IGN, SCAN100 / Réalisation AEPE-Gingko 2020

- Zone d'étude
- Périmètre d'étude (500m)
- Bocage et haies protégées
- Linéaire de haies



### Les haies protégées ressortant des documents locaux de planification

Carte 3 : Les haies protégées ressortant des documents locaux de planification



Source : IGN, SCAN100 / Réalisation AEPE-Gingko 2020

- Zone d'étude
  - Périmètre d'étude (500m)
  - Hydrographie**
  - Cours d'eau
- | Relief (m) |     |
|------------|-----|
|            | 10  |
|            | 50  |
|            | 80  |
|            | 120 |
|            | 140 |



### Le relief et l'hydrographie

Carte 4 : Le relief et l'hydrographie – vue générale

- La **RD971** est l'axe périphérique nord de l'agglomération de Coutances. La ville de Coutances s'implante entre les vallées du Bulsar et du Prépont. La RD971 longe la courbure du coteau au nord de Coutances. Le relief est là encore vallonné jusqu'à l'intersection avec la RD2 puisque l'axe enjambe la vallée du Prépont et celle du Bulsar. Entre la RD2 et la RD44 la route suit une ligne topographique haute, proposant ainsi des vues sur Coutances.

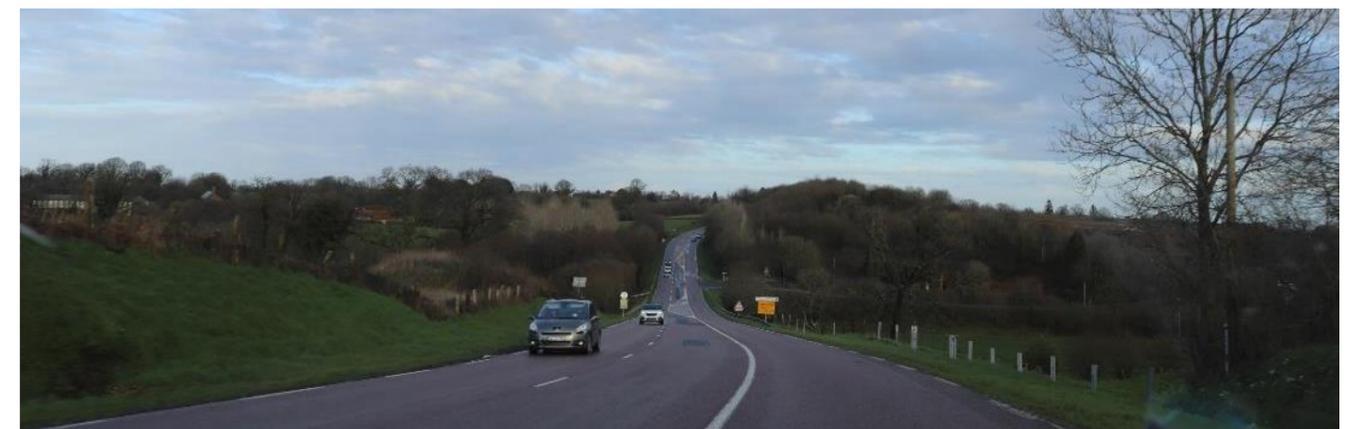


*Photo 9 : La RD971 longe une ligne topographique du coteau au nord de Coutances avec peu de variations du relief ce qui permet quelques points de vue sur la ville. La trame bocagère offre un jeu d'ouvertures et de fermetures des vues.*

- La **RD972** et la portion concernant la création d'un contournement au nord de St-Gilles présentent un relief vallonné dû à la succession de nombreuses petites vallées qui entrecoupent le plateau. Le vallonnement permet la découverte progressive et successive de différentes scènes paysagères : la desserte des points hauts offre quelques vues profondes et permet d'apprécier le quadrillage bocager mettant en valeur les courbures du relief. Le passage en point bas permet la découverte d'un paysage fermé, plus intimiste au sein des vallées sinueuses. Cette succession de plans paysagers permet une variété de perceptions paysagères intéressante pour l'automobiliste.



*Photo 10 : Depuis les points hauts, la hauteur du relief peut amener à libérer des vues lointaines. Toutefois, la trame bocagère offre un jeu d'ouvertures et de fermetures des vues.*



*Photo 11 : La traversée des vallées peut proposer un paysage fermé ou ouvrir une perspective visuelle. Le haut du vallon permet d'offrir ponctuellement des vues plus lointaines et d'apprécier les courbures du relief.*

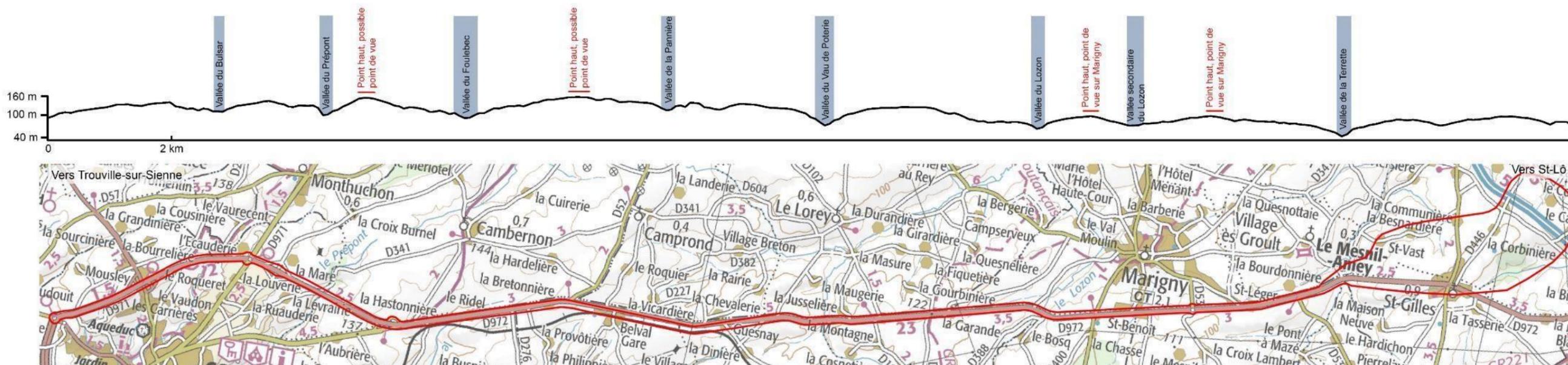


Figure 5 : Profil en long de la zone d'étude entre St-Lô et Coutances le long des RD971 et RD972- Exagération verticale : x 4.

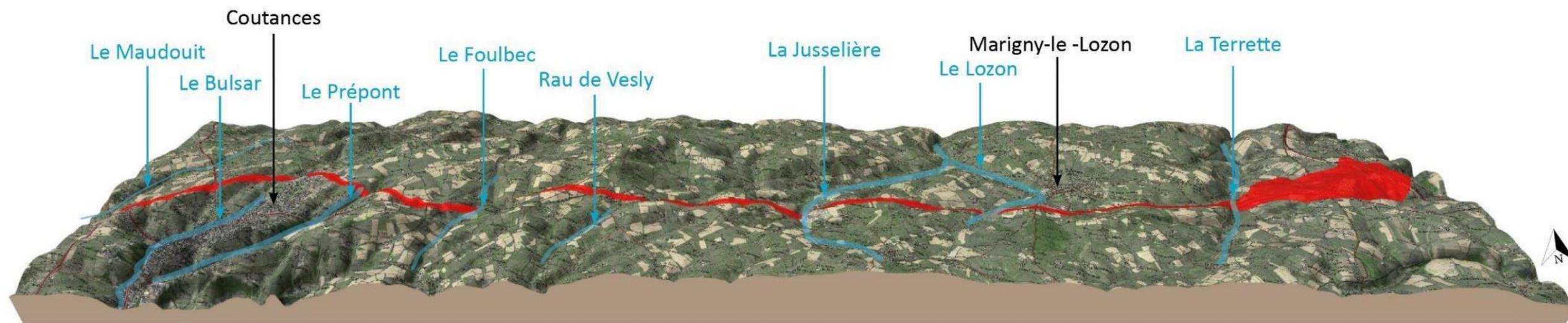


Figure 6 : Bloc diagramme de la zone d'étude entre St-Lô et Coutances le long des RD972 et RD971- Exagération verticale : x 7

■ Zone d'étude

- **La RD437 s'étend dans le prolongement de la RD971, au sud de Coutances. Elle progresse sur le sommet d'une crête en haut du coteau sud de la vallée de la Souilles. Le relief monte faiblement et progressivement en direction de Nicorps.**



Photo 12 : Progressant le long d'une crête, l'axe permet quelques points de vue lointain sur la ville de Coutances.

- **La RD44 progresse sur les hauteurs d'un plateau compris entre la vallée de Chanteloup au nord et celle du Vaux au sud. A l'ouest, le relief plonge progressivement vers le littoral en passant d'une altitude de 103 mètres à 61 mètres. Au nord et au sud de l'axe, la topographie glisse lentement vers les cours d'eau qui encadrent le plateau. Contrairement aux autres portions où les variations du relief et/ou la situation en ligne de crête permet de multiples points panoramiques, le relief plus plan que traverse la RD44 est rythmé uniquement par la disposition et la diversité de la trame bocagère qui propose un jeu d'ouvertures ou de fermetures du paysage avec peu ou pas de vues lointaines.**



Photo 13 : En traversant un plateau, la RD44 propose un paysage semi-ouvert et relativement plan. Le regard vient bloquer sur la trame bocagère.

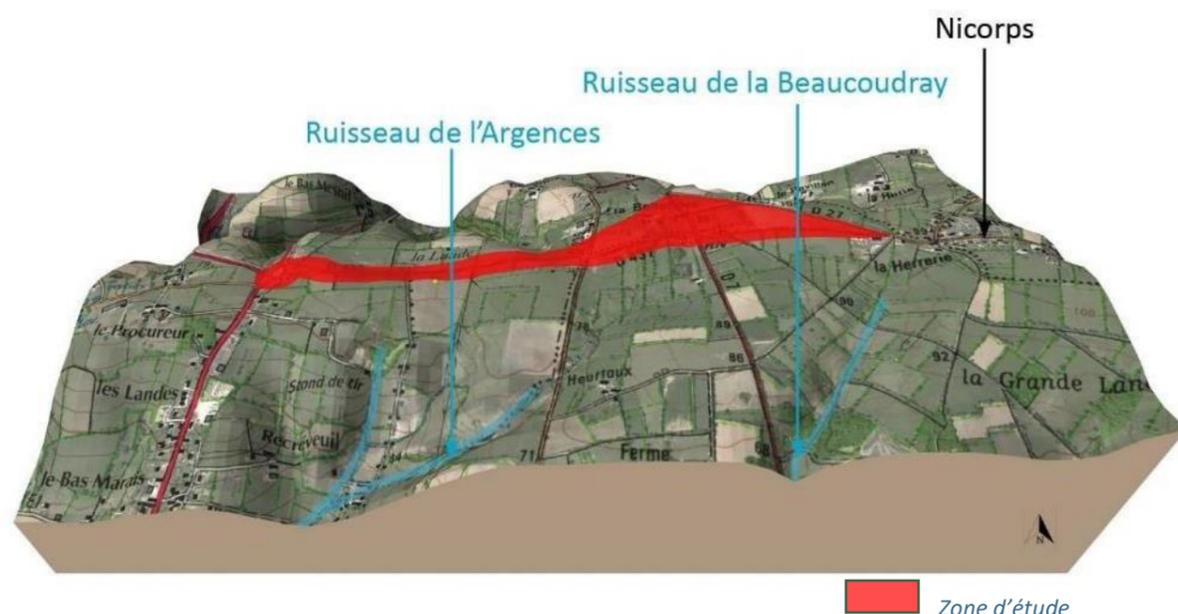


Figure 7 : Blocs diagrammes du relief traversé par la RD437. Exagération verticale X7

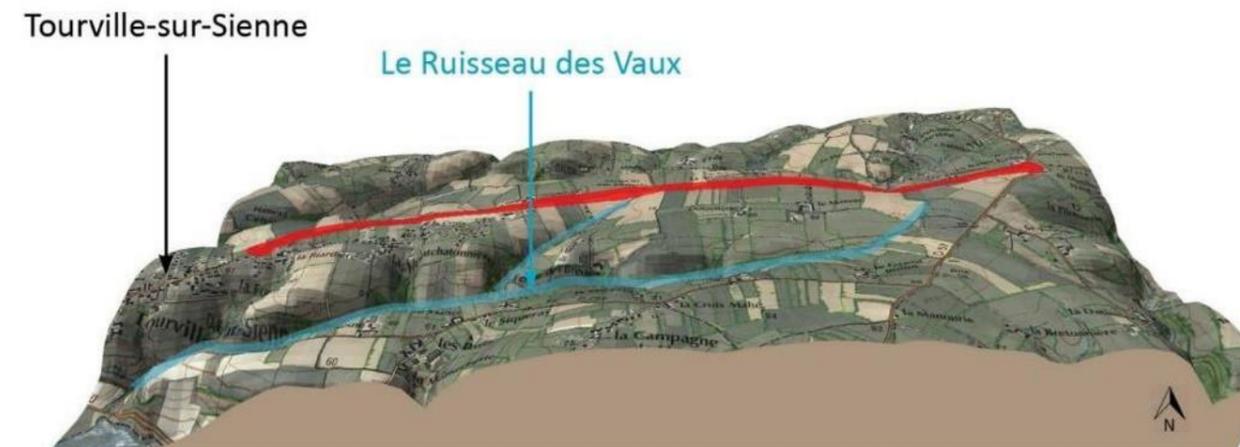


Figure 8 : Blocs diagrammes du relief traversé par la RD44. Exagération verticale X7

## II.3. LES LIEUX DE VIE

Les portions d'axes en projet permettent de lier deux grandes zones urbaines, Coutances et St-Lô (RD971 et RD972) ainsi que les petites villes de Marigny le Lozon (RD972), Saint-Gilles (RD972), Nicorps (RD437) et Tourville-sur-Sienne (RD44). Entre ces villes, l'habitat est caractérisé par la présence de nombreux petits villages, lieux-dits et hameaux installés le long des axes principaux ou à proximité. Différentes typologies d'implantation des lieux de vie sont recensées au sein de la zone d'étude, les bourgs (ou hameaux) rue, les bourgs agglomérés autour d'un axe principal, les zones urbaines attachées à un axe principal par une desserte secondaire et les lieux de vie présentant une interaction visuelle avec un des axes étudiés. Ces typologies sont développées ci-après.

- **Les bourgs ou « hameaux-rue »**

La RD972 entre Coutances et St-Lô, prolongée par la RD44 à l'ouest de Coutances permettant de rejoindre le littoral, est un axe de développement historique visible sur les cartes de Cassini (XVIII<sup>e</sup> siècle) et de l'Etat-Major (1918) par exemple. Le long de cet axe majeur du territoire se sont développées de nombreuses zones bâties plus ou moins importantes. Aujourd'hui encore, de multiples villages et hameaux prennent place le long de cet axe principal. Il s'agit d'un alignement de bâtisses réparties le long de la chaussée, parfois seulement d'un côté. La façade principale fait le plus souvent face à la route. Un léger recul entre la route et la bâtisse peut exister, laissant la place pour y garer un véhicule. Généralement, une seule rangée d'habitations est implantée le long de l'axe, toutefois, certains villages ou hameaux se sont étendus le long d'un axe secondaire transversal. L'habitat se compose essentiellement de bâti ancien en pierre de schiste brun-roux coiffé d'une toiture en ardoise ou en tôle. Quelques constructions ponctuelles plus récentes, type lotissement, attestent d'une légère extension du hameau. Le hameau « Guesnay » sur la commune de Savigny, celui de « le Gourbin » sur la commune de Cametours, « St-Benoît » sur la commune de Quibou ou encore « Le Neubourg » en sont des exemples.

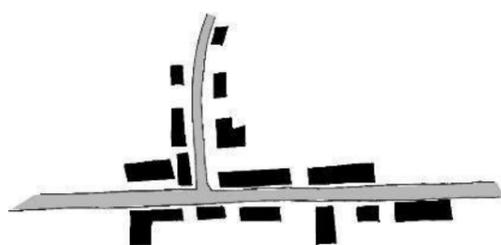


Photo 14 : Schéma d'implantation d'un village rue et illustration avec le hameau « le Poteau » le long de la RD972.

En s'agrandissant, certains « hameaux-rue » se sont légèrement développés. C'est le cas notamment de La Chapelle. Toutefois, la trame urbaine principale qui s'appuie sur la linéarité de la départementale 972 est encore bien lisible.



Photo 15 : Illustration Belval-Gare depuis la traversée de La Chapelle, le long de la RD972.

L'axe routier prend une place importante dans le paysage de ces hameaux et limite le cadre de vie des habitants à l'arrière de leur maison. La fréquentation importante et la vitesse de circulation des automobilistes ne permet pas une traversée sécurisée de ces lieux de vies, notamment pour les riverains. Hormis pour La Chapelle, aucun traitement particulier (aménagement paysager, type d'enrobé différent ou signalétique) n'annonce le passage au travers de l'un de ces hameaux.

- **Les bourgs ou hameaux agglomérés**

Certains lieux de vie se sont construits autour de l'axe principal ou encore à la croisée de deux axes principaux. C'est le cas notamment de Saint-Gilles, village aggloméré autour du carrefour de la RD972 et de la RD77. Le hameau « La Garande » s'est quant à lui développé perpendiculairement à la RD972. Contrairement aux « hameaux-rue », l'axe majeur sectionne le hameau de manière transversale et non pas longitudinale. Dans cette typologie urbaine, l'axe en projet, ici la RD972, représente l'axe de traversée principal. Des routes secondaires s'y sont attachées autour desquelles la zone urbaine s'est étendue.

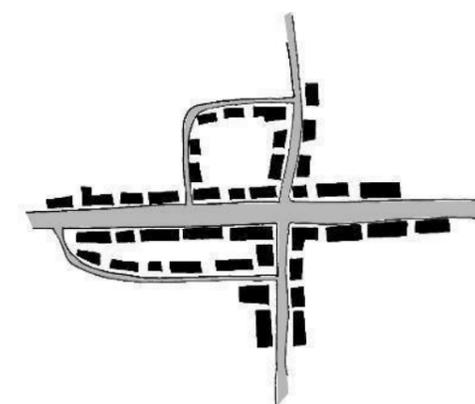


Photo 16 : Schéma d'implantation d'un village aggloméré et illustration du hameau « la Saulnerie » sur la RD972.

A l'image des « hameaux-rue », l'axe principal crée une véritable section du lieu de vie. La vitesse rapide des automobilistes ne permet pas une traversée sécurisée.

- **Les zones d'activités commerciales (ZAC)**

La zone d'étude traverse trois zones d'activités commerciales (ZAC), celle de la Mare à Coutances, installée à l'intersection de la RD971 et de la RD972, celle de la Chevalerie et celle de la Chênée à Marigny-le-Lozon traversées par la RD972. Ces deux communes ont profité de la fréquentation importante de la RD971 et de la RD972 et de leur proximité pour y développer leur zone d'activités commerciales.

La ZAC de la Mare à Coutances s'est également développée le long de la RD972, entre l'échangeur de la RD141 et l'intersection avec la RD971. Son développement s'est d'abord concentré au sud de la RD972 pour ensuite s'étendre au nord. La RD972 traverse donc la Zone commerciale, contrairement à celle de Marigny où la départementale longe la ZAC. Des talus enherbés ponctués d'arbres ornementaux accompagnent la RD971 lors de la traversée de la ZAC de la Mare. Les entrées et les sorties sont marquées par un giratoire et les talus retrouvent leur bocage.



*Photo 17 : L'entrée est de la ZAC la Mare à Coutances marquée par un giratoire et par la présence de talus enherbé et d'arbres ornementaux.*

La ZAC de la Chevalerie de Marigny-le-Lozon s'étend le long de la RD972 entre les routes départementales 399 et 29. Un rond-point à chacune de ses deux intersections marque l'entrée et la sortie de la ZAC. La zone d'activités commerciale de la Chevalerie s'installe uniquement sur le flanc nord de la RD972, son extension progressive tend à rejoindre l'urbanisation de Marigny-le-Lozon. De ce fait, hormis les deux giratoires, aucun aménagement particulier de la voie n'est entrepris.

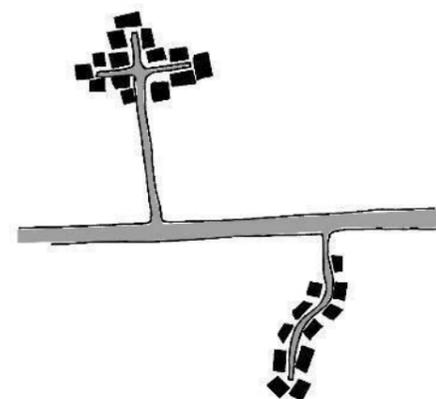
La ZAC de la Chênée se situe à l'intersection entre la RD972 et la RD53 au sud-est de Marigny-le-Lozon. Un giratoire marque également l'entrée de la zone d'activités depuis la RD972. Les bâtiments commerciaux progressent le long de la RD53.



*Photo 18 : L'entrée ouest de la ZAC la Chevalerie à Marigny-le-Lozon marquée par un giratoire. Les bâtiments commerciaux ne sont pas encore visibles depuis cette entrée.*

- **Les lieux de vie attachés à un axe principal par une desserte secondaire**

Parmi les zones bâties installées à proximité de la zone d'étude, certaines d'entre-elles ont un lien important avec un des axes principaux concernés par le projet puisque leur desserte est rattachée à l'un de ces axes. Ainsi, une multitude de petites routes transversales se succèdent le long des différentes portions d'axes en projet, la RD971, la RD972, la D437 et la RD44. Ces axes principaux agissent alors comme une colonne vertébrale proposant un lien commun entre ces différents lieux de vie. Les hameaux « les Maisons Neuves », « la Jusselière », « le Boscq », « la Chevalerie » ou encore « la Moinerie » en sont des exemples.



*Photo 19 : Schéma d'implantation de la ramification des lieux de vie autour d'un axe principal. Illustration du hameau « le Boscq » dont la route de desserte est attachée à la RD972.*



Photo 20 : Le lieu-dit « les Valettes » dont la desserte est attachée à la RD44.

- **Les lieux de vie présentant une interaction visuelle avec la zone d'étude**

Le vallonnement du relief et la trame bocagère permettent un jeu d'ouvertures et de fermetures des vues. Depuis les points hauts, certaines vues se dégagent et des zones urbaines peuvent alors être visibles. C'est le cas de la ville de Coutances visible depuis la RD971 et la RD44 par leur situation en hauteur par rapport à la ville, ou encore de la ville de Marigny-le-Lozon, visible depuis la RD972 lorsqu'elle épouse les coteaux du Lozon. À l'inverse, certains lieux de vies s'installent sur les hauteurs du relief et sont alors visibles depuis la route située en contre-bas. C'est le cas notamment du village « le Mesnil Amey » visible depuis la RD972. Ces différents lieux de vie présentent une interaction visuelle avec les portions d'axes en projet depuis lesquelles ils sont visibles, sans pour autant avoir de lien physique avec ceux-ci.



Photo 21 : Vue sur la ville de Coutances depuis la RD437.



Photo 22 : : Vue sur la commune du Mesnil-Amey et de deux de ses lieux-dits depuis la RD972.

Dans le cadre d'un projet de réaménagement de la voirie, notamment lié à son élargissement, l'organisation de ces différentes formes urbaines peuvent être bouleversée. Le bâti des hameaux rue ponctue le tracé des différentes départementales étudiées et encadrent la chaussée. L'agrandissement de cette dernière peut engendrer la disparition de certains de ces hameaux. Le bâti caractéristique du territoire (maison en pierre de schiste et toiture en ardoise) doit être préservé au maximum. Un aménagement spécifique de la chaussée lors des traversées de bourgs participerait à la valorisation de cette architecture et à la préservation de ces lieux de vie.

## II.4. AUTRES INFRASTRUCTURES

En dehors des habitations et des zones d'activités commerciales, d'autres infrastructures composent le paysage de la zone d'étude.

- **La voie de chemin de fer**

La voie ferrée passant par Coutances et par St-Lô, longe une portion de la RD972, du hameau de la Hastonnière à celui de Guesnay. Sur cette portion, la voie de chemin de fer est tantôt visible en bord de route notamment entre le hameau la Chapelle (Belval-Gare) et celui du Guesnay, tantôt cachée par les haies bocagères. Toutefois, lorsqu'un train passe, ce dernier est visible depuis la départementale.



Photo 23 : Passage à niveau à hauteur du hameau la Hastonnière.



Photo 24 : Passage de la voie de chemin de fer à Belval-Gare.

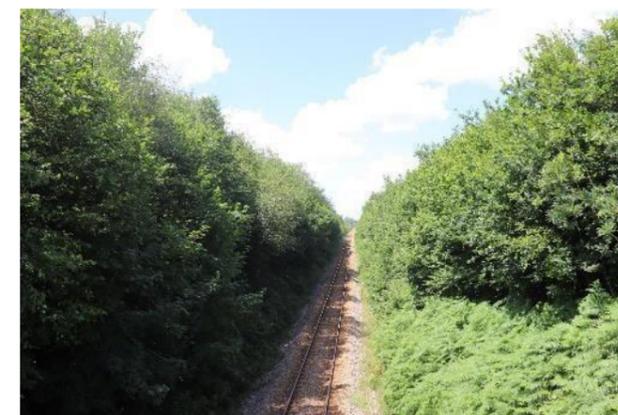


Photo 25 : La voie de chemin de fer longe la RD972 en contre-bas de Belval-Gare à l'ouest du hameau Guesnay.

- **La carrière le fût à Cametours**

La carrière le Fût se situe au sud du hameau la Jusselière sur la commune de Cametours. Elle est spécialisée dans l'extraction de granulats depuis son ouverture au XIX<sup>e</sup> siècle. La carrière s'étend sur 22 hectares, et le gisement, à la limite du Massif armoricain, sur 5 hectares, sur une profondeur de 45 mètres.

Installée le long de la vallée du Vau de Poterie, l'exploitation creuse la roche du coteau est de ce cours d'eau depuis deux siècles. Dénudée de toute forme de végétation, la carrière apparaît dans le paysage le long de la RD972 à la sortie du hameau les Maisons Neuves, situé en haut du coteau ouest de la vallée du Vau de Poterie. La carrière est visible depuis la route jusqu'à la traversée du cours d'eau où elle disparaît derrière les haies qui bordent la RD972. Le vallonnement du relief permet d'offrir une fenêtre visuelle furtive et valorisante sur l'exploitation. Elle devient alors un évènement paysager important que la RD972 propose de découvrir.



Photo 26 : : La carrière le Fût.



Photo 27 : Vue sur la carrière le Fût depuis la RD972 et depuis le hameau les Maisons Neuves.

- **La ligne haute tension et ses pylonnes électriques**

Une ligne haute tension traverse la zone d'étude en sortie est du hameau la Garande, perpendiculairement à la RD972. C'est également un élément paysager important par la taille imposante des pylonnes électriques et son motif linéaire. Toutefois, la visibilité des pylonnes est là encore restreinte à une faible portion de la RD972. En effet, ces derniers sont visibles depuis la route entre la sortie est du hameau le Neufbourg et le haut de coteau ouest de la vallée du Lozon, la trame bocagère et le vallonnement du relief ne permettant pas d'étendre la visibilité de la ligne à haute tension. Trois autres lignes électriques sont présentes sur ce secteur. L'une d'elles se situe au nord de Saint Gilles et une autre traverse la RN174 proche de la future bretelle et de l'échangeur. Deux de ces lignes seront potentiellement plus visibles une fois le projet réalisé. Ce dernier sera traversé par le passage de ces lignes aériennes.



Photo 28 : Vue sur les pylonnes électriques de la ligne à haute tension au niveau du hameau la Garande.

## II.5. LES SENTIERS DE RANDONNEE

De nombreux circuits touristiques sont présents à proximité de l'emprise du projet. Dans le cadre d'un projet de restructuration et/ou d'agrandissement de la voirie, **le maintien de la continuité des axes touristiques est un enjeu important.**

Nous trouvons quatre types de circuits touristiques différents à l'échelle de l'emprise du projet : les sentiers de Grande Randonnée au rayonnement national, les sentiers de Grande Randonnée de Pays au rayonnement régional ou départemental, les circuits cyclables, une voie verte et des sentiers pédestres à l'échelle locale (Voir carte ci-après).

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), recense, à l'échelle du département, l'ensemble des circuits de découverte du territoire à travers des déplacements non motorisés. Les itinéraires sont inscrits et protégés. Cet outil garantit une continuité des circuits répertoriés.

Certains de ces parcours touristiques intersectent l'emprise du projet. Trois formes de traversée sont alors inventoriées : la traversée des voies, le partage des voies et le passage sous la voirie. Les parcours suivants seront impactés par le projet et des mesures seront alors à prévoir pour compenser l'impact du projet sur la continuité des itinéraires :

- **Le GR 223B passe sous la voirie de la RD972 au nord de Coutances, à hauteur du hameau « la Porte ». Le trajet actuel est sécurisé et la continuité du circuit est respectée la RD972 passant au-dessus du GR.**



Photo 29 : Le sentier du GR223B à proximité de la RD972 et lors de son passage sous la voirie.

- **Les GRP Les trésors de Coutances et Entre Vire et bocage se rejoignent à l'ouest de Marigny-le-Lozon. Afin de poursuivre son itinéraire, le randonneur doit traverser les voies de circulation de la RD972, à hauteur du hameau de « la Courbinière », pour rejoindre le sud en direction de Carantilly. Étant donné la forte fréquentation de la départementale et la grande vitesse de circulation, le franchissement de la RD par le GRP est peu sécuritaire. Cette disjonction compromet la continuité du sentier de randonnée.**



Photo 30 : Le GRP Trésors de Coutances lors de son franchissement de la RD972. Le circuit emprunte une faible portion de la départementale pour rejoindre l'itinéraire d'en face.

- **La Voie Verte entre Lessay et Coutances reprend l'emprise d'une ancienne voie de chemin de fer. Ce parcours touristique est totalement sécurisé en site propre, mais le parking depuis lequel commence le sentier se trouve au sein de l'emprise du projet, au niveau du hameau « la Hastonnière ». À cet endroit, quatre axes secondaires se rejoignent avant de desservir la RD972. Le parking et le sentier sont aménagés pour les piétons, toutefois, l'accès au parking depuis la RD972 l'est beaucoup moins. De plus, hormis le panneau d'affichage présent sur le parking, aucune signalétique n'annonce l'existence de la voie verte depuis la départementale.**

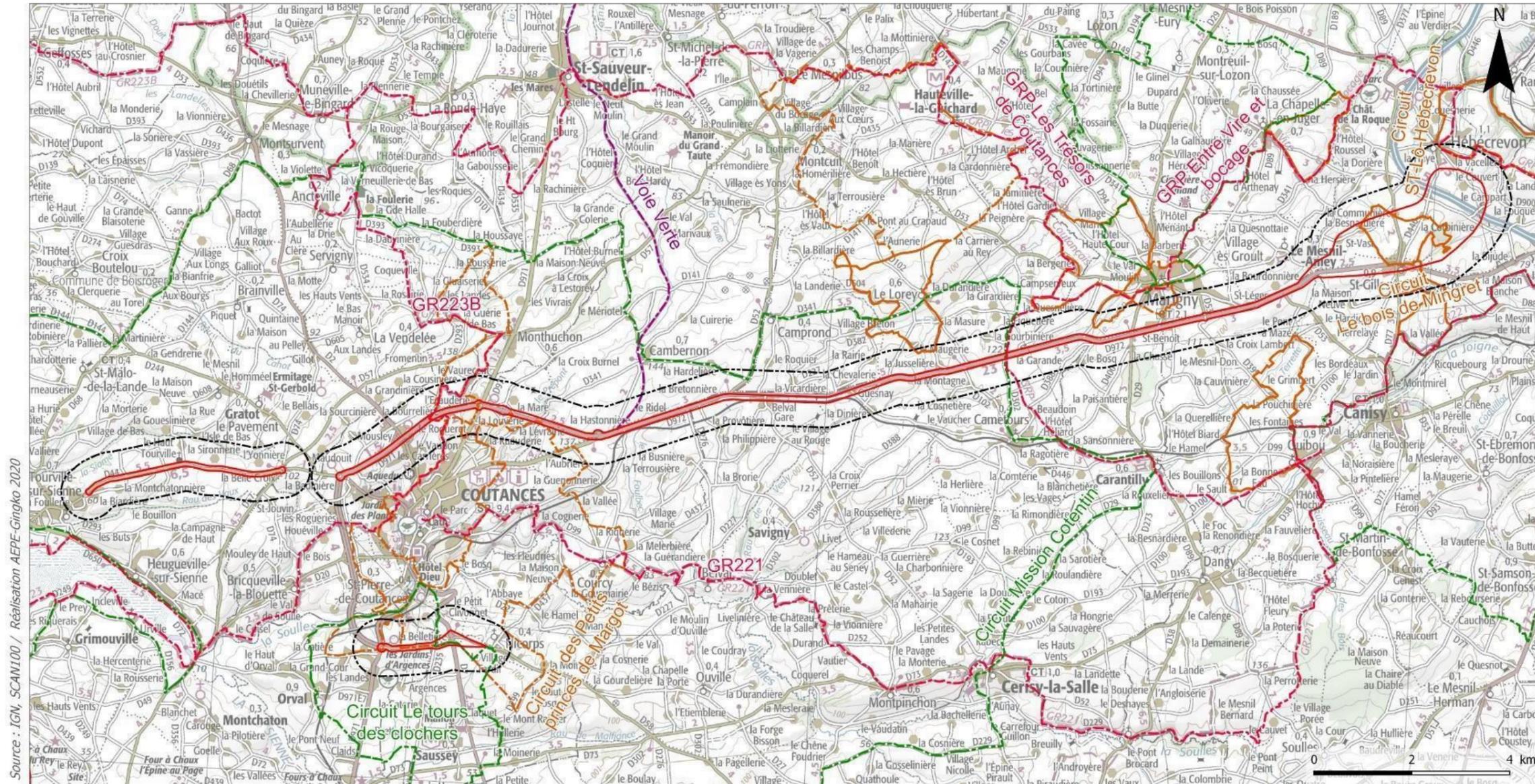


Photo 31 : Le parking et le sentier de la Voie Verte.



Photo 32 : L'accès depuis la RD972 au hameau de la Hastonnière et au parking de la voie verte.

- **Le circuit cyclable « Mission Cotentin » forme une boucle entre Cerisy-la-Salle et le littoral. Il rejoint le tracé du GRP Les trésors de Coutances juste avant la traversée de la RD972. A l'image du franchissement du parcours cyclable, celle-ci n'est pas sécurisée et la continuité du parcours est interrompue. La chaussée ne propose actuellement aucun aménagement ou marquage pour partager la voie, seul un panneau signalétique permet de connaître la direction à prendre afin de rejoindre l'itinéraire.**



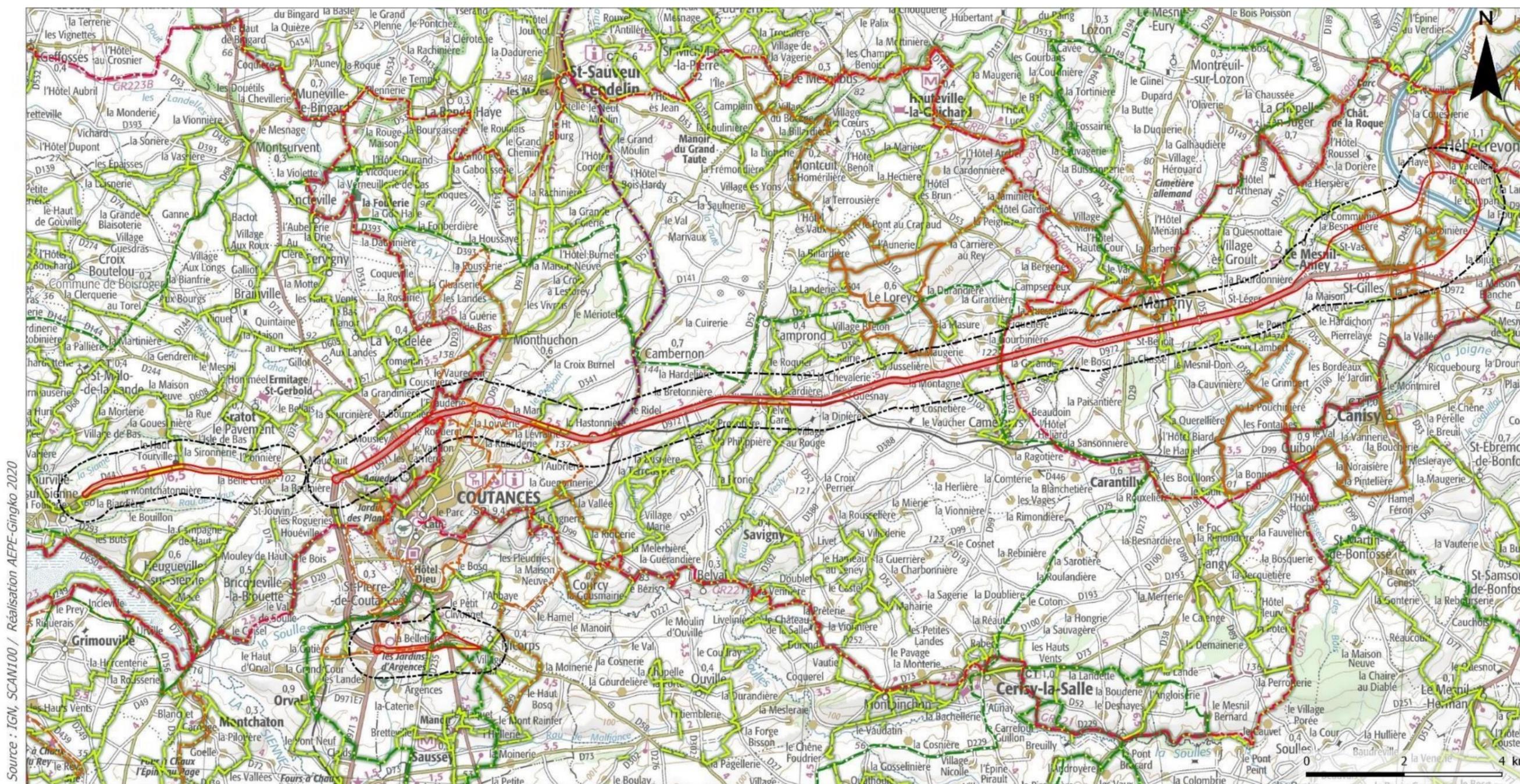
Source : IGN, SCAN100 / Réalisation AEPE-Gingko 2020

- Zone d'étude
- Périmètre d'étude (500m)
- Sentier de Grande Randonnée
- Voie verte entre Lessay-Coutances
- Circuits cyclables
- Sentiers pédestres locaux



### Les circuits touristiques

Carte 5 : Les circuits touristiques à l'échelle de l'emprise du projet



Source : IGN, SCAN100 / Réalisation AEPE-Gingko 2020

- Zone d'étude
- Sentier de Grande Randonnée
- Sentiers pédestres locaux
- Périmètre d'étude (500m)
- Circuits cyclables
- PDIPR - Itinéraires de promenade et de randonnée recensés
- Voie verte entre Lessay-Coutances

## Les circuits touristiques et les itinéraires répertoriés dans le PDIPR de la Manche

Carte 6 : Les circuits touristiques et les itinéraires de promenades et de randonnées répertoriés dans le PDIPR de la Manche.

• **Le sentier pédestre local « Le Bois de Mingrey »** s'étant autour de la ville de St-Gilles, jusqu'au hameau de « la Communière » au nord et rejoint la vallée de la Joigne au sud. Au nord-est de St-Gilles, il englobe **le bois de Mingrey**. **Le sentier entre « St-Lô » et « Thèreval »** reprend une partie du circuit « Le bois de Mingrey » (la partie est). Il forme une boucle entre St-Lô et Hébécrevon. **Ces circuits sillonnent l'aire de création de l'emprise du projet**. Dans le cadre d'un projet de création de voie de communication, **les continuités** de ces deux sentiers doivent être prises en compte.



Photo 33 : Le sentier Le Bois de Mingrey au sud du hameau « la Besnardière » et au hameau « la Corbinière ».



Photo 34 : Les sentiers Le Bois de Mingrey et St-Lô-Thèreval au niveau du Bois du Mingrey.



Photo 35 : Le circuit cyclable longe une partie de la RD437. Aucun aménagement ne sécurise le parcours.

• **Le sentier pédestre local « Les petits princes de Margot »** forme une boucle autour de Coutances et intersecte deux portions d'axes en projet, la RD972 et la RD437. Le franchissement de la RD972 s'effectue à deux reprises, une première rejoint le tracé du GR 223B passant sous la voirie. Une seconde traverse la zone d'activité de la Mare, le long de la RD971 et emprunte le rond-point permettant de franchir l'axe principal. La zone d'activité ne propose aucun aménagement spécifique ni pour la traversée des piétons (trottoir, passage clouté...) qui permettrait un franchissement plus sécurisé, ni pour son passage le long de la RD971. Au sud, sur la RD437, le circuit emprunte une grande portion de la voie et rejoint le circuit cyclable « Le tour des clochers ». Il fait un écart dans le bocage quelques mètres avant le rond-point de la RD971 à l'est. La traversée du sentier au niveau du rond-point est signalée par un marquage au sol.



Photo 36 : La traversée du sentier pédestre depuis la RD437 et son parcours dans la ZAC de la Mare à Coutances.

• **Le circuit cyclable « Le tour des clochers »** forme une boucle entre le sud de Coutances et Saussey. **Il emprunte une portion de la RD437**. La voirie actuelle ne comporte aucun marquage au sol signalant un partage de voie. Seul des panneaux signalétiques annoncent la direction du circuit

D'autres itinéraires figurent au PDIPR et sont concernés par le projet. Un sentier emprunte l'axe de la RD44 à Tourville-sur-Sienne et quatre sentiers traversent les axes des RD971 et de la RD972 sur les communes de Coutances, Cambernon et Courcy. Un itinéraire emprunte le passage du circuit de la mission Cotentin et longe la RD302. Un circuit emprunte la RD972 au sud de Marigny et cinq autres itinéraires traversent l'est de la zone d'étude et les territoires communaux de Le Mesnil-Amey, Quibou, Canisy, Thèreval, Agneaux et Saint-Gilles.

La présence de ces circuits doit être prise en compte afin de maintenir leur continuité. Des propositions d'aménagements seront susceptibles d'être proposées pour assurer les traversées des axes de projet et de garantir la découverte et le développement touristique des secteurs attenants au périmètre du projet.

## II.6. LE PATRIMOINE HISTORIQUE

Les sites inscrits et classés correspondent à des lieux qui, par leur qualité patrimoniale, justifient une protection de niveau national, au titre de la loi du 2 mai 1930 (art. L.341-1 à 22 du code de l'environnement). L'objectif de cette protection est de garantir pour ces sites, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...).

**Aucun site classés ou inscrits n'est présent sur le territoire étudié.**

Les monuments historiques correspondent à des immeubles qui présentent un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficient d'une protection juridique. Les monuments historiques peuvent être classés ou inscrits en fonction de leur intérêt. Un monument historique classé représente un intérêt patrimonial plus fort qu'un monument historique inscrit.

Un périmètre de protection est défini autour de chaque monument historique. Par défaut, il s'agit d'un périmètre s'étendant sur 500 mètres autour de l'édifice. Celui-ci peut éventuellement être modifié en fonction du contexte du monument historique (aire de visibilité de celui-ci, qualité du bâti et des paysages environnants...). Ce périmètre de protection constitue une servitude d'utilité publique. Tout projet situé, partiellement ou en totalité, dans ce périmètre de protection nécessite un avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

**Aucun monument historique n'est recensé à moins de 500 mètres du périmètre du projet.**

Toutefois, certains monuments ou sites sont visibles depuis l'emprise du projet (voir la carte ci-après).

### II.6.1. LE PATRIMOINE DE COUTANCES

La cathédrale Notre-Dame de Coutances est classée au titre des monuments historiques. Haute de près de 60 mètres et construite à une altitude de 90 mètres, elle domine la ville. Malgré la densité du bocage, **plusieurs fenêtres visuelles en direction de la cathédrale existent depuis la RD971 au nord de Coutances et depuis la RD437 au sud**. La cathédrale forme un point d'appel dans le paysage mais d'autres monuments historiques sont également visibles depuis ces ouvertures ponctuelles : **l'église St-Pierre et l'église St-Nicolas**. Une partie du centre historique (les toitures et une partie du bâti) se dessine. **Le centre-ville de Coutances est un site patrimonial remarquable (SPR)**. Le bâti visible depuis ces points de vue en fait partie.



Photo 37 : Percées visuelles en direction de Coutances depuis la RD971.



Photo 38 : Percées visuelles en direction de Coutances depuis la RD437.

### II.6.1.1. L'ÉGLISE DE MARIGNY-LE-LOZON

L'église de Marigny est inscrite au titre des monuments historiques. Elle se situe à environ 800 mètres au nord de l'emprise du projet autour de la RD972. La ville est installée dans la vallée du Lozon que la RD972 enjambe quelques centaines de mètres plus au sud. En épousant les variations du relief, l'axe de communication propose alors **des vues sur la ville de Marigny-le-Lozon et sur le clocher de l'église depuis les sommets des deux versants de la vallée du Lozon.**

Depuis certains axes secondaires parallèles à la RD972, notamment la route communale qui dessert le hameau « Gruchy », **une co-visibilité entre l'église et l'emprise du projet existe.**



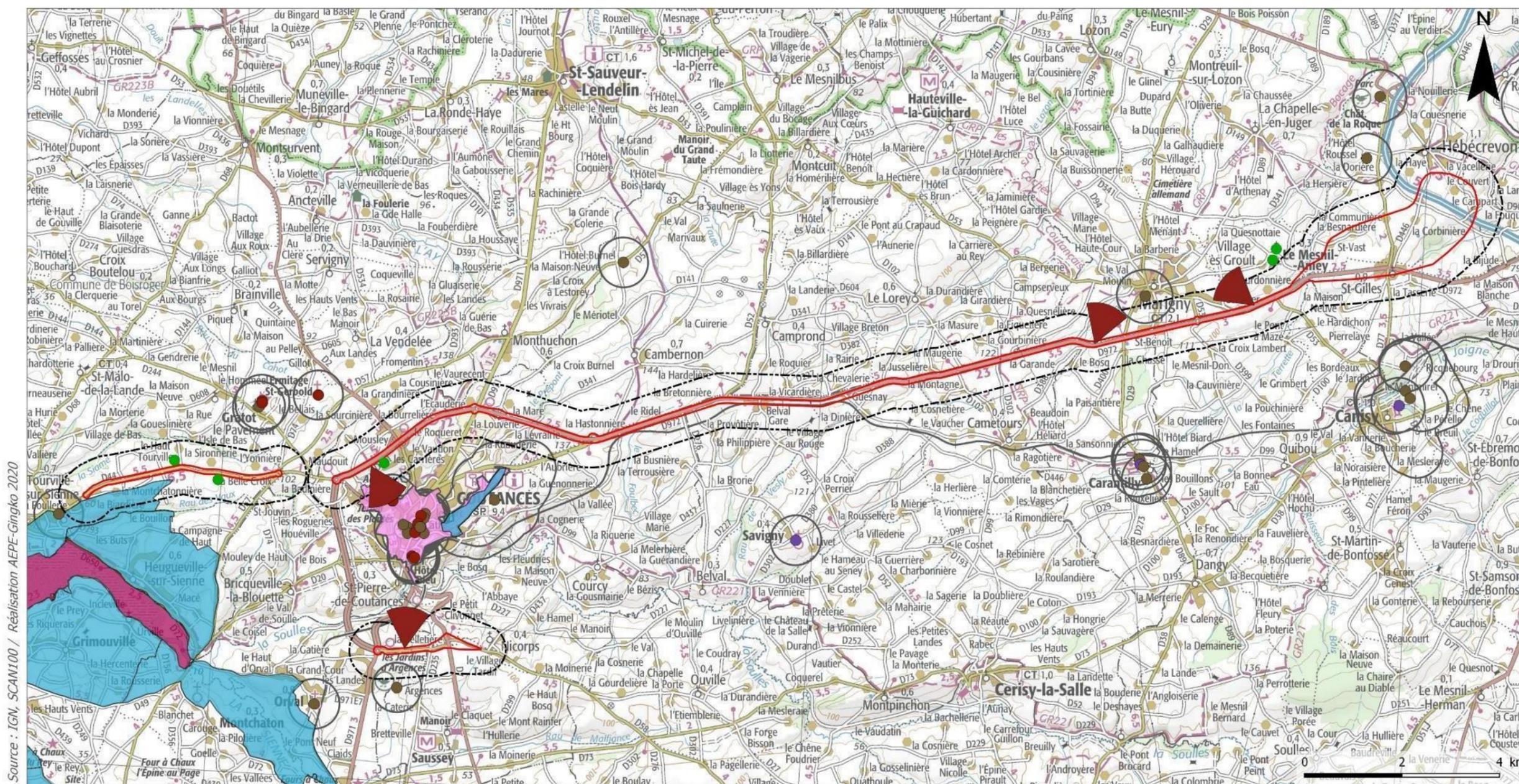
Photo 39 : Fenêtre de visibilité sur l'église de Marigny-le-Lozon depuis un point haut de la RD972 (à l'est de Marigny-le-Lozon).



Photo 40 : Fenêtre de visibilité sur l'église de Marigny-le-Lozon depuis le rond-point de l'entrée ouest de la ZAC de la Chevalerie à Marigny-le-Lozon le long de la RD972.



Photo 41 : Eglise de Marigny-le-Lozon et co-visibilité entre l'église et la RD972 depuis un axe secondaire parallèle.



Source : IGN, SCAN100 / Réalisation AEPE-Gingko 2020

- Zone d'étude
- Périmètre d'étude (500m)
- Monument historique Classé
- Monument historique Inscrit
- Monument historique partiellement Classé-Inscrit
- Périmètre de protection (500m)
- Site naturel Classé
- Site naturel Inscrit
- Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- ▲ Principaux points de perception du patrimoine
- Élément de patrimoine non protégé

## Le patrimoine historique

Carte 7 : Le patrimoine historique à l'échelle de l'emprise du projet.

## II.7. LE PATRIMOINE NON PROTEGE

Des éléments du petit patrimoine non protégé sont présents à proximité du périmètre du projet et sont également à prendre en compte. Il s'agit de :

- Un ancien moulin en ruine qui jouxte la RD971 au nord de Coutances (photo 1).
- Le château et l'église Notre-Dame ainsi que le Vieux Presbytère de Le Mesnil Amey sont installés sur un mont à l'est de Marigny. Depuis la RD972, les monuments sont visibles et forment un point d'appel dans le paysage (photo 2). Depuis le parvis de l'église et la cour du château (photo 3 et 4), l'axe de communication est potentiellement visible.
- Un Manoir est situé au Lieu-dit « Le Haut Manoir », se trouve sur la commune de Tourville-sur-Sienne, dont l'accès se fait directement depuis la RD44. L'entrée est marquée par deux poteaux en pierre suivie d'une allée de tilleuls taillés en têtard (photo 5).
- La Chapelle aux Jacquets installée en bord de la RD44 sur la commune de Tourville également, marque l'intersection avec la RD608 (photo 6).
- La carrière Le Fût et la ferme de Neubourg sont des sites du patrimoine de la commune de Cametours. Ils présentent des caractères atypiques valorisant le patrimoine local.

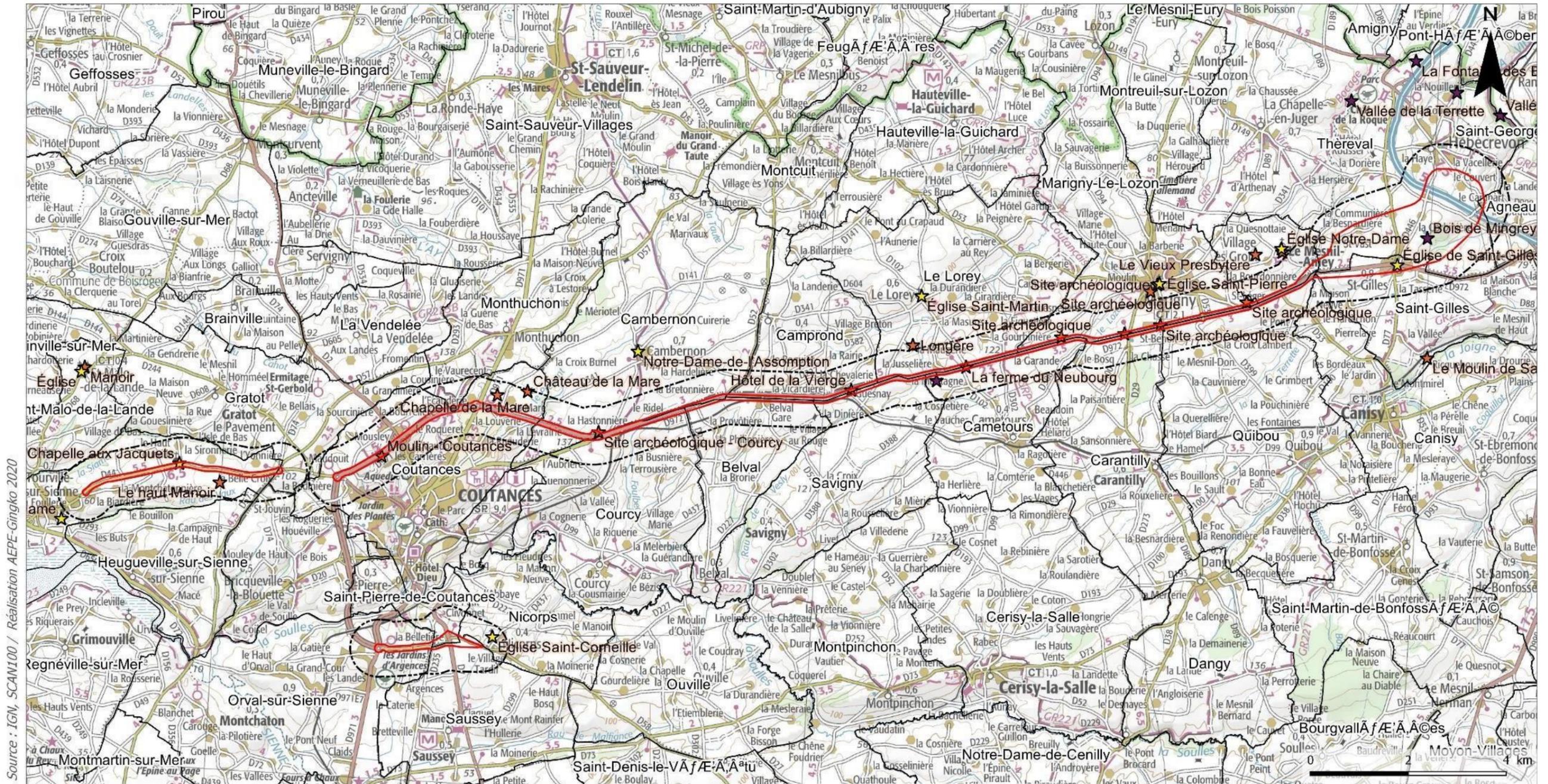


Photo 42 : Illustration des différents éléments du petit patrimoine.

- Plusieurs sites archéologiques sont répertoriés sur la commune de Marigny-le-Lozon et longent l'axe de la RD972. L'église Saint-Pierre légèrement en retrait au nord du linéaire de projet s'accompagne de deux autres sites archéologiques.
- Les communes de Saint-Gilles et de Thèreval présentent deux sites non classés dans le périmètre de la Zone d'étude, l'église de Saint-Gilles et le Bois de Mingrey.
- Les communes frontalières au projet d'aménagement routier présentent des boisements et un patrimoine bocager dont certains linéaires de haies sont protégés au titre des documents d'urbanisme des communes.

Ces éléments patrimoniaux sont des composantes du paysage. **Leur intégration et leur préservation** sont donc des enjeux importants dans le cadre d'un projet d'aménagement de la voirie. Ces différents éléments patrimoniaux, qu'ils soient protégés ou non, doivent être préservés et mis en valeur. Leur valorisation passe par :

- L'intégration du patrimoine non protégé, situé au sein de l'emprise du projet, aux potentiels aménagements ;
- La préservation et l'entretien des fenêtres visuelles existantes depuis les axes en projet, donnant vue sur un ou plusieurs de ces monuments historiques.



Source : IGN, SCAN100 / Réalisation AEPE-Gingko 2020

- Zone d'étude
- Périmètre d'étude (500m)
- ★ Sites et monuments non protégés
- ★ Monuments
- ★ Patrimoine
- ★ Sites et paysages

### Le patrimoine non protégé

Carte 8 : Le patrimoine non protégé à proximité de la zone d'étude.

## II.8. BILAN DE L'ETAT INITIAL

À la suite de l'analyse des unités paysagères, du relief et de l'hydrographie, il ressort que :

- Le projet routier s'insère dans des paysages diversifiés marqués par **une alternance de plateaux et vallées**. Le bocage confère une grande qualité aux paysages traversés, tant par les végétaux (vieux chênes, arbres taillés...) que par le cadrage des ouvertures visuelles que cela produit. Les ondulations du relief permettent la découverte progressive de différents plans paysagers. Depuis les points hauts, de ponctuelles vues lointaines peuvent s'ouvrir, animées par la superposition de lignes végétales. Depuis les points bas, le relief et la végétation ferment les vues et confèrent un paysage plus intimiste.
- **L'évolution des pratiques agricoles amorcées participe à l'altération de la trame bocagère et de son entretien. La préservation et la valorisation de ce patrimoine paysager représente donc un enjeu majeur.**
- Malgré sa proximité, l'influence côtière est peu présente sur le territoire, en raison de la fermeture du paysage par un maillage bocager plus ou moins dense selon les espaces.
- **Le projet routier franchit de nombreuses vallées plus ou moins importantes, ces passages sont des points de sensibilité particulière. Ces vallées aux cours d'eau étroits et sinueux, ouvertes ou accompagnées d'une fine ripisylve étant caractéristiques des paysages locaux, il s'agira de veiller à leur préservation au sein du projet routier. Il s'agit notamment d'éviter la multiplication des ouvrages de franchissement.**

À la suite de l'analyse des lieux de vies, il ressort que :

- Les lieux de vie situés au sein ou à proximité immédiate de l'emprise du projet se caractérisent par la présence de nombreux hameaux et lieux-dits le long des différents axes en projet.
- Différentes typologies d'implantation de l'habitat sont recensées : les villages ou hameaux rue, les villages ou hameaux agglomérés et les villages ou hameaux ayant un lien physique et/ou visuel avec le projet.
- Le bâti caractéristique du territoire (maison en pierre de schiste et toiture en ardoise) prend encore une place importante le long des axes. Leur préservation et leur valorisation sont donc des enjeux importants.

À la suite de l'analyse des circuits touristiques, il ressort que :

- De nombreux circuits touristiques sillonnent le territoire. Certains d'entre eux intersectent le périmètre du projet, il s'agit de :
  - Un sentier de Grande randonnée, le GR 223B ;
  - Deux GRP, « Les Trésors de Coutances » et « Entre Vire et bocage » ;
  - Deux circuits cyclables « Mission Cotentin » et « Le tour des clochers » ;
  - Une voie verte de Lessay à Coutances ;
  - Trois sentiers pédestres locaux, « Les petites pinces de Margot », « Le Bois de Mingrey » et « Entre St-Lo et Thèreval » ;

Trois types de franchissements sont recensés : traversée de voie, partage de voie et passage sous les voies.

**Le maintien de la continuité de ces circuits et la sécurisation des franchissements sont des enjeux majeurs.**

À la suite de l'analyse des éléments patrimoniaux, il ressort que :

- La cathédrale Notre-Dame, l'Eglise St-Pierre et l'église St-Nicolas à Coutances sont ponctuellement et furtivement visibles depuis le périmètre du projet (RD971 et RD437). L'église de Marigny-le-Lozon est visible depuis la RD972. Ces fenêtres visuelles existent notamment depuis les points hauts ou par l'entretien spécifique de certaines haies qui laissent fuir le regard au loin. **Ces points de vue sont à préserver afin de valoriser le patrimoine historique.**

Des éléments du petit patrimoine sont recensés au sein du périmètre du projet. Ces monuments sont également à préserver et à valoriser en les intégrant aux potentiels futurs aménagements.

**Les différentes caractéristiques paysagères principales et les enjeux qui en découlent sont résumés sur le bloc diagramme ci-après.**

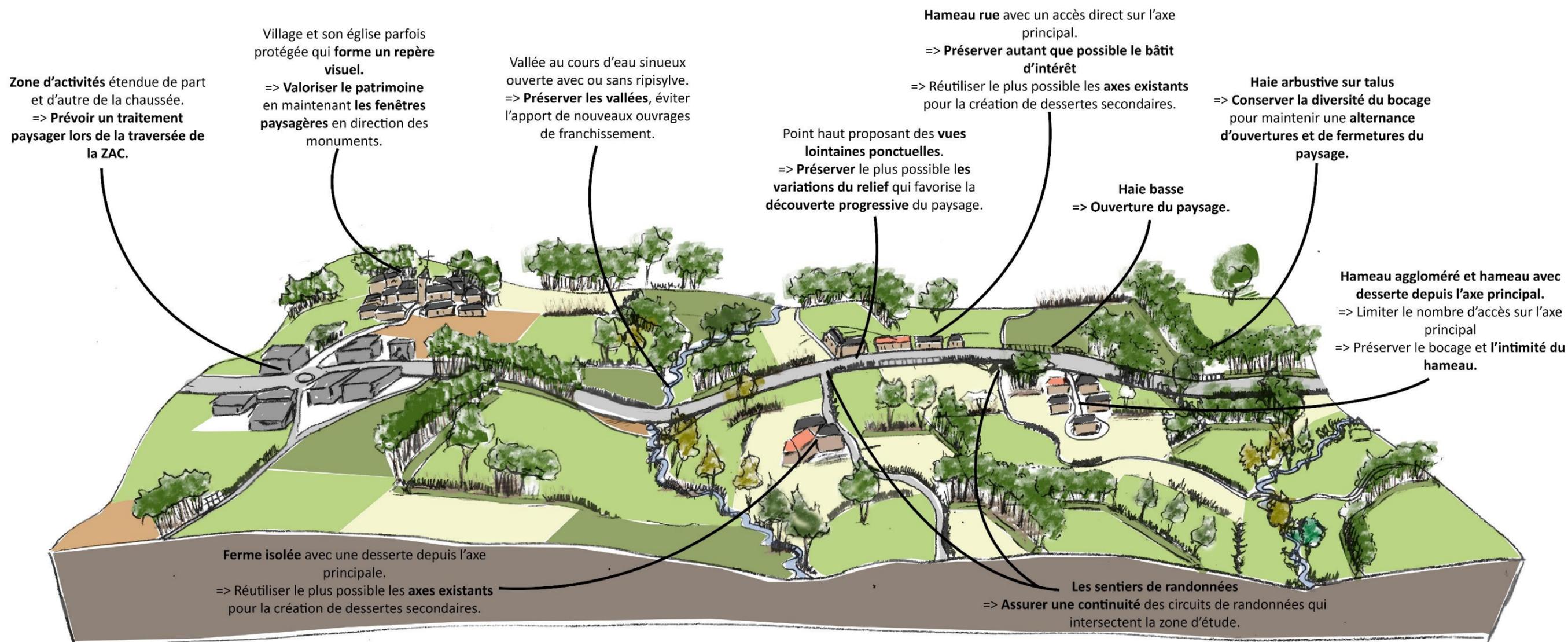


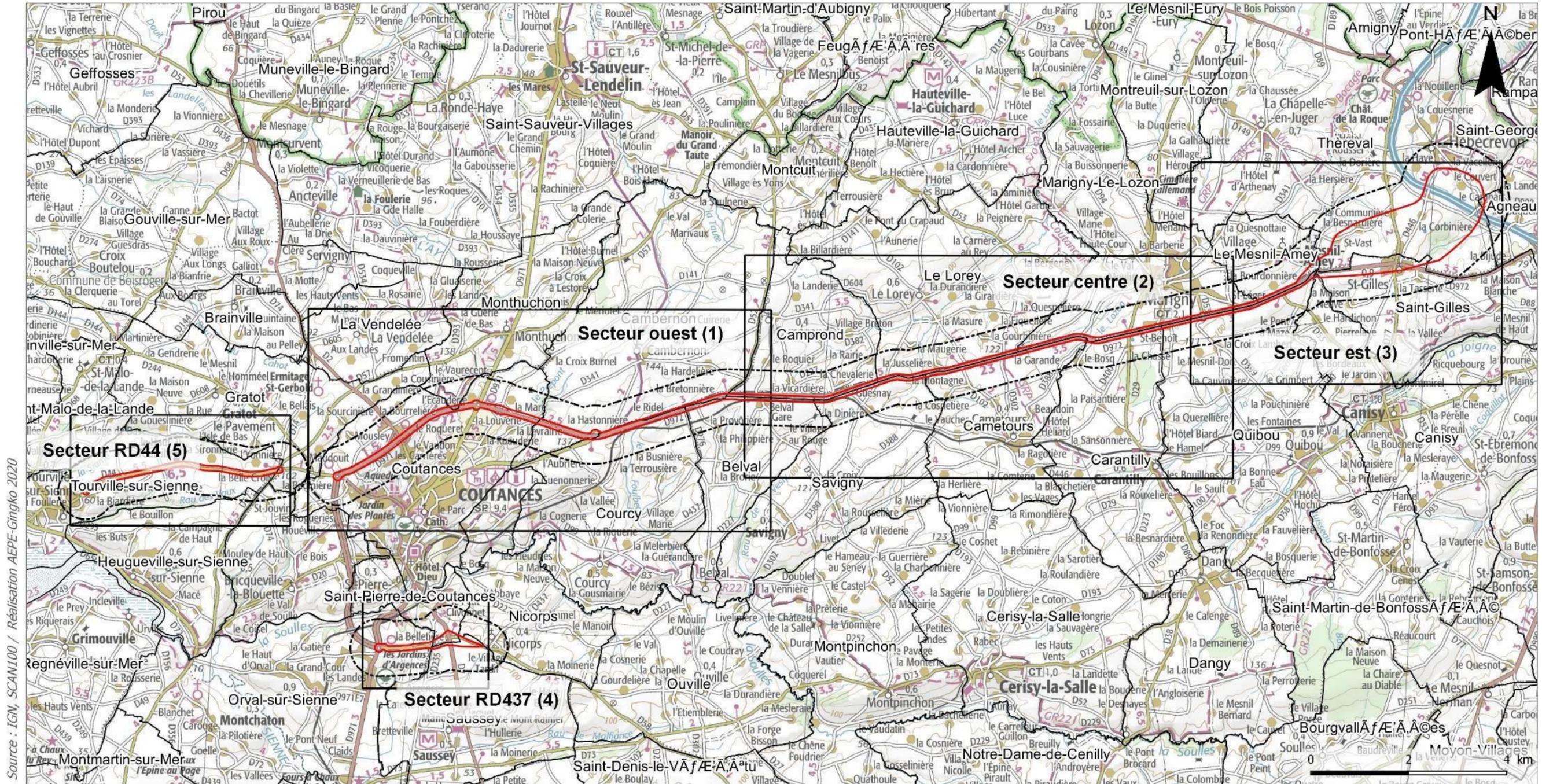
Figure 9 : Bloc diagramme des principales composantes paysagères et leurs enjeux.

# PARTIE 2 - ENJEUX

## I. L'ANALYSE DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX PAR SECTEUR

Au vu de l'importance du linéaire de ce projet d'aménagement routier entre St-Lô-Coutances, cinq secteurs ont été définis sur le tracé à la suite de la délibération du 21 juin 2019. La carte ci-après permet de localiser ces secteurs. Il s'agit :

- 1- Secteur ouest : de la déviation nord de Coutances à « La Chapelle » (Belval) ;
- 2- Secteur centre : de « La Chapelle » (Belval) à Marigny-le-Lozon (Zone artisanale de La Chênée) ;
- 3- Secteur est : de Marigny-le-Lozon (Zone artisanale de La Chênée) à la RN174 (Thèreval) ;
- 4- RD437 : entre le Cardon et la RD7 ;
- 5- RD44 : entre la sortie de Tourville-sur-Sienne et le giratoire des îles (Coutances).



Source : IGN, SCAN100 / Réalisation AEPE-Gingko 2020

- Zone d'étude
- Secteurs étudiés
- Périmètre d'étude (500m)



### Localisation des cinq secteurs d'étude

Carte 9 : Localisation des cinq secteurs d'étude du projet.

Les cartes ci-après présentent les différents enjeux du tracé routier sur le paysage immédiat de chacun des cinq secteurs du projet routier. Différents éléments ont été identifiés comme présentant une sensibilité potentielle par rapport à l'implantation d'une route :

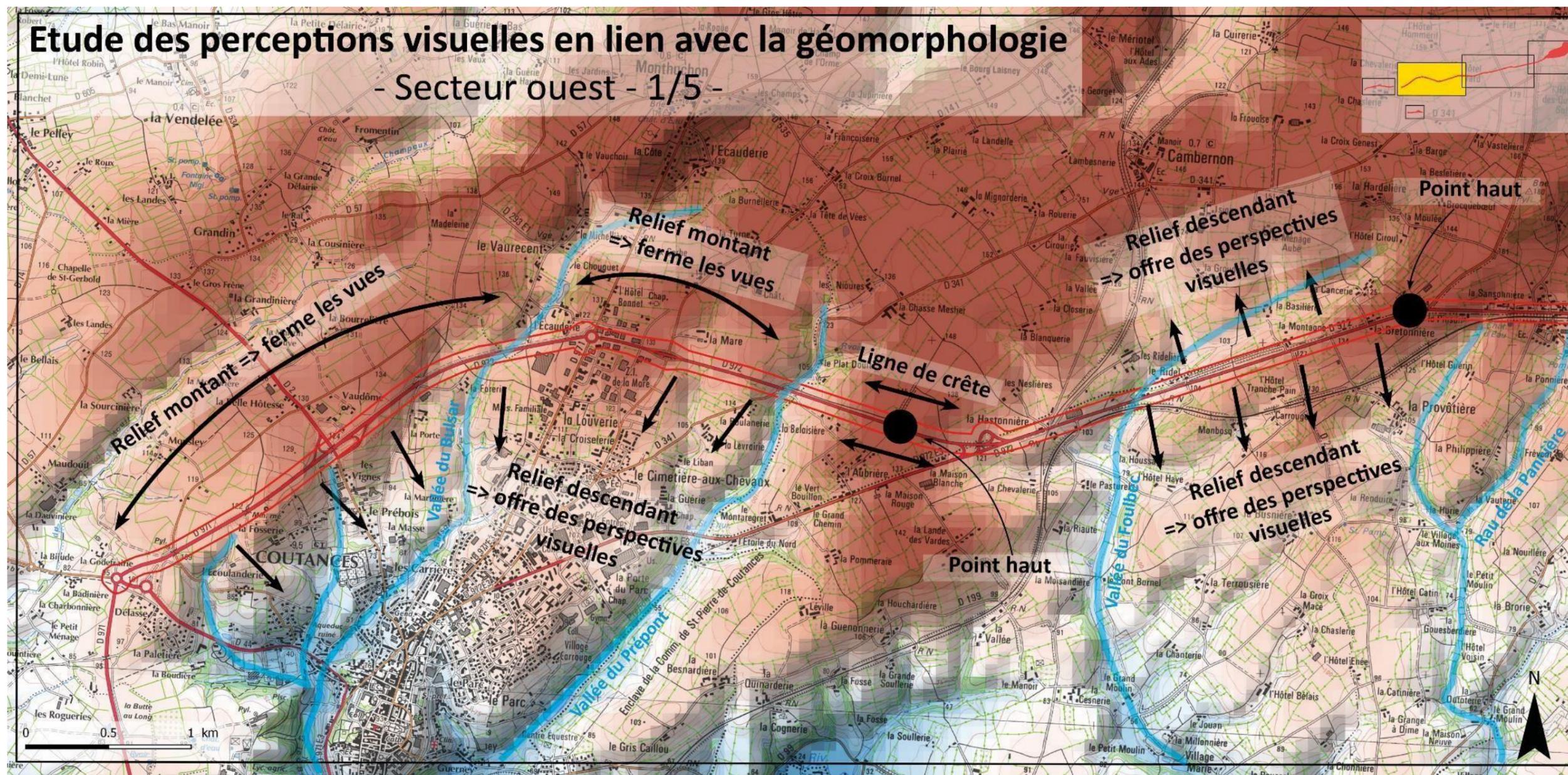
- Des **perceptions visuelles potentielles en direction du projet** depuis des axes de circulation et/ou des lieux de vie. Ces zones de perceptions impliquent une modification du cadre de vie qu'il s'agira ensuite d'accompagner par des plantations, des aménagements spécifiques et qualitatifs, ...
- Des **lieux de vie présentant une sensibilité potentielle très forte, forte ou modérée** vis-à-vis du projet routier en raison de leur proximité avec la zone d'étude ou de leur position topographique dominante. Depuis ces lieux de vie, les perceptions de la route devront être étudiées et accompagnées.
- Des **éléments paysagers marquants** qui seront impactés par le passage du projet routier, il s'agit de motifs paysagers locaux ou patrimoniaux qui participent à la spécificité des paysages ; comme par exemple des vallées, des haies remarquables, des chemins ou routes possédant des qualités paysagères.
- Des **sentiers de randonnée** impactés par le projet routier, qui devront être pris en compte.
- Des **éléments du patrimoine protégé ou non** qui seront impactés en raison de leur proximité vis-à-vis du projet routier.

Ces cartes permettent également de faire ressortir des éléments paysagers à préserver et à valoriser. Ces derniers peuvent être classés à travers les thématiques suivantes :

- **La géomorphologie du territoire** est un enjeu important à prendre en compte. Le profil topographique du site permet diverses formes de découvertes du paysage. Le vallonnement casse la monotonie du linéaire de l'axe et offre une alternance de vues ouvertes depuis les points hauts ou fermées depuis les vallons. Lorsque l'axe longe une ligne topographique haute, des vues panoramiques sont alors possibles.
- **Les perceptions lointaines et les panoramas depuis le tracé de projet routier** sont donc inventoriés. Il s'agit de vues ponctuelles, plus ou moins profondes, qui permettent de percevoir une partie de territoire ainsi que des éléments patrimoniaux et qui seront à valoriser lors du projet paysager. Il est effectivement primordial d'intégrer la route projetée au territoire au sein duquel elle s'insère en offrant aux usagers des points de vue lointains.
- **La trame bocagère** est une des composantes majeures du paysage dans lequel se trouve la zone d'étude. Le maillage bocager fait ressortir les courbures du relief mais apporte surtout de nombreux écrans visuels. Aussi, couplées au relief, les haies permettent un jeu d'ouvertures et de fermetures des vues en autorisant de ponctuelles fenêtres visuelles. Il est donc important de préserver et de valoriser le couvert bocager puisqu'il participe activement à réduire l'impact visuel du projet, notamment depuis les lieux de vie proches.

Ces cartes apportent des préconisations et conseils permettant d'améliorer les qualités paysagères. Celle-ci sont proposées à titre d'information afin d'orienter la conception du projet dans le respect des valeurs paysagères et patrimoniales du territoire d'étude.

**I.1. SECTEUR OUEST : DE LA DEVIATION NORD DE COUTANCES A BELVAL (1)**



Zone d'étude

Hydrographie

Cours d'eau

Relief (m)

10

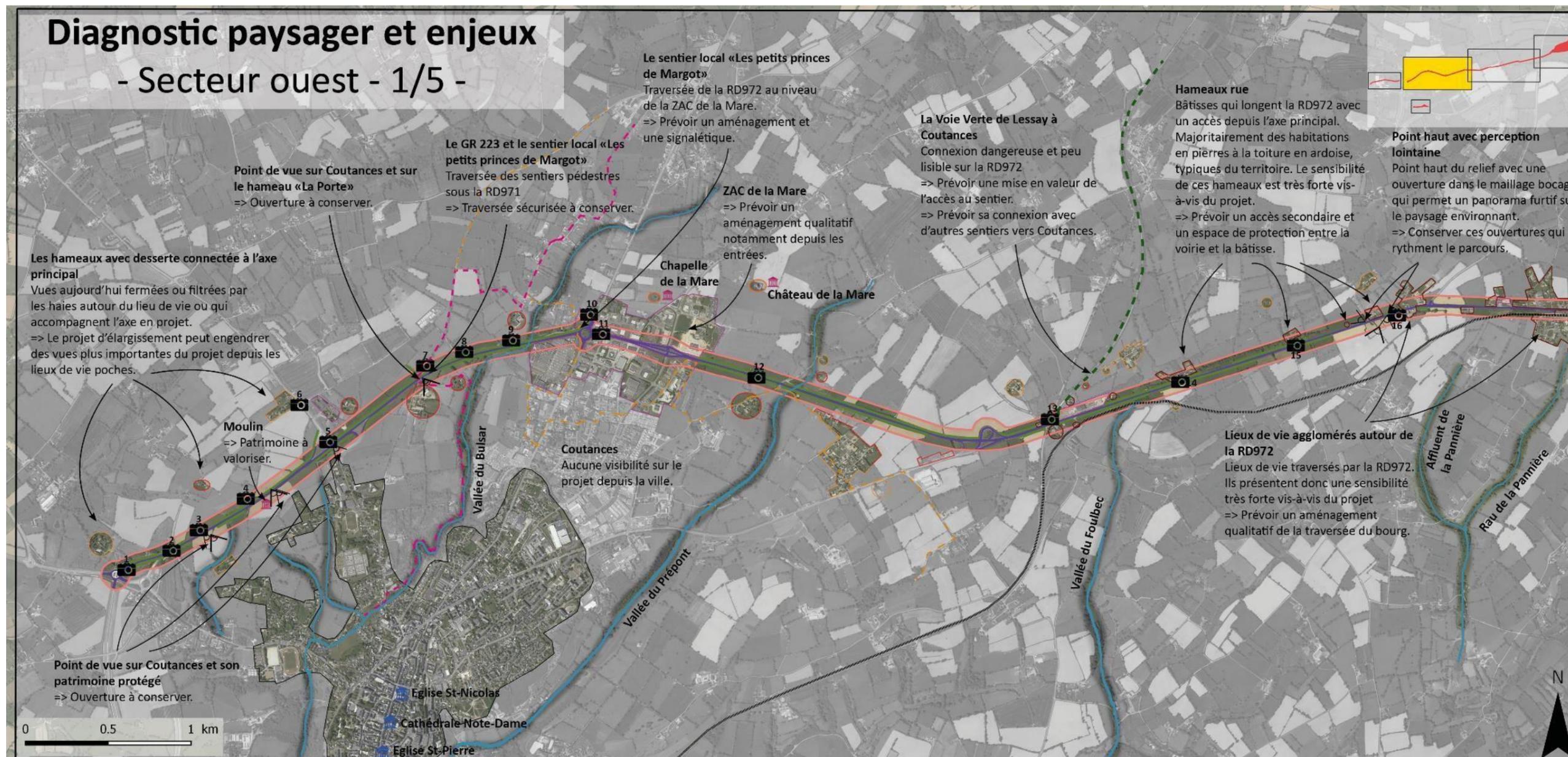
50

80

120

140

Carte 10 : Enjeux des perceptions visuelles en lien avec la géomorphologie – Secteur ouest.



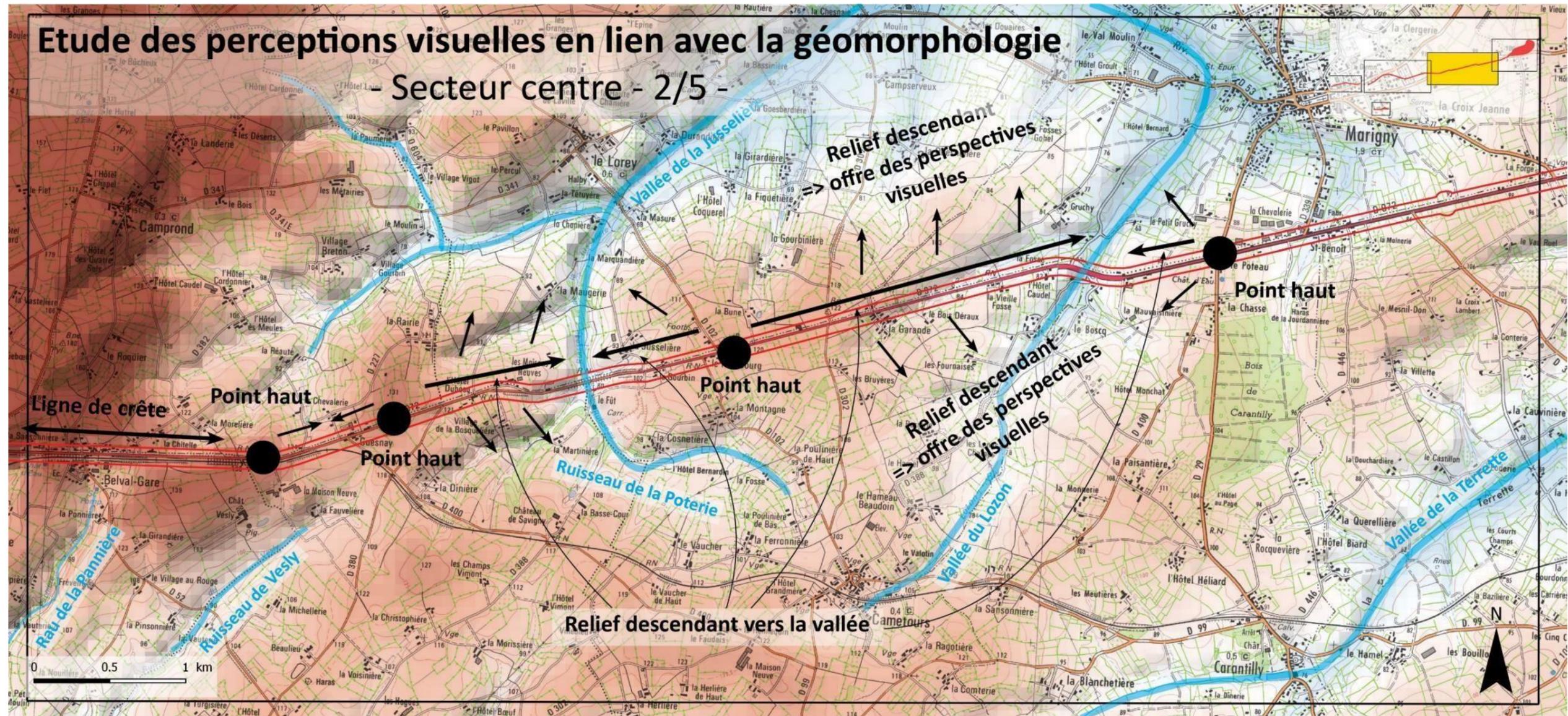
- |                             |                                      |                                  |
|-----------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
| Zone d'étude                | Sentier local                        | Patrimoine protégé               |
| Axe existant                | Voie Verte                           | Patrimoine non protégé           |
| Vallées                     | Lieu de vie : sensibilité faible     | Perception lointaine ou panorama |
| Haies                       | Lieu de vie : sensibilité modérée    | Localisation des photographies   |
| Voie ferrée                 | Lieu de vie : sensibilité forte      |                                  |
| Sentier de Grande Randonnée | Lieu de vie : sensibilité très forte |                                  |
|                             | Zones d'activités                    |                                  |

Carte 11 : L'analyse paysagère et patrimoniale, sensibilités et enjeux du secteur ouest.

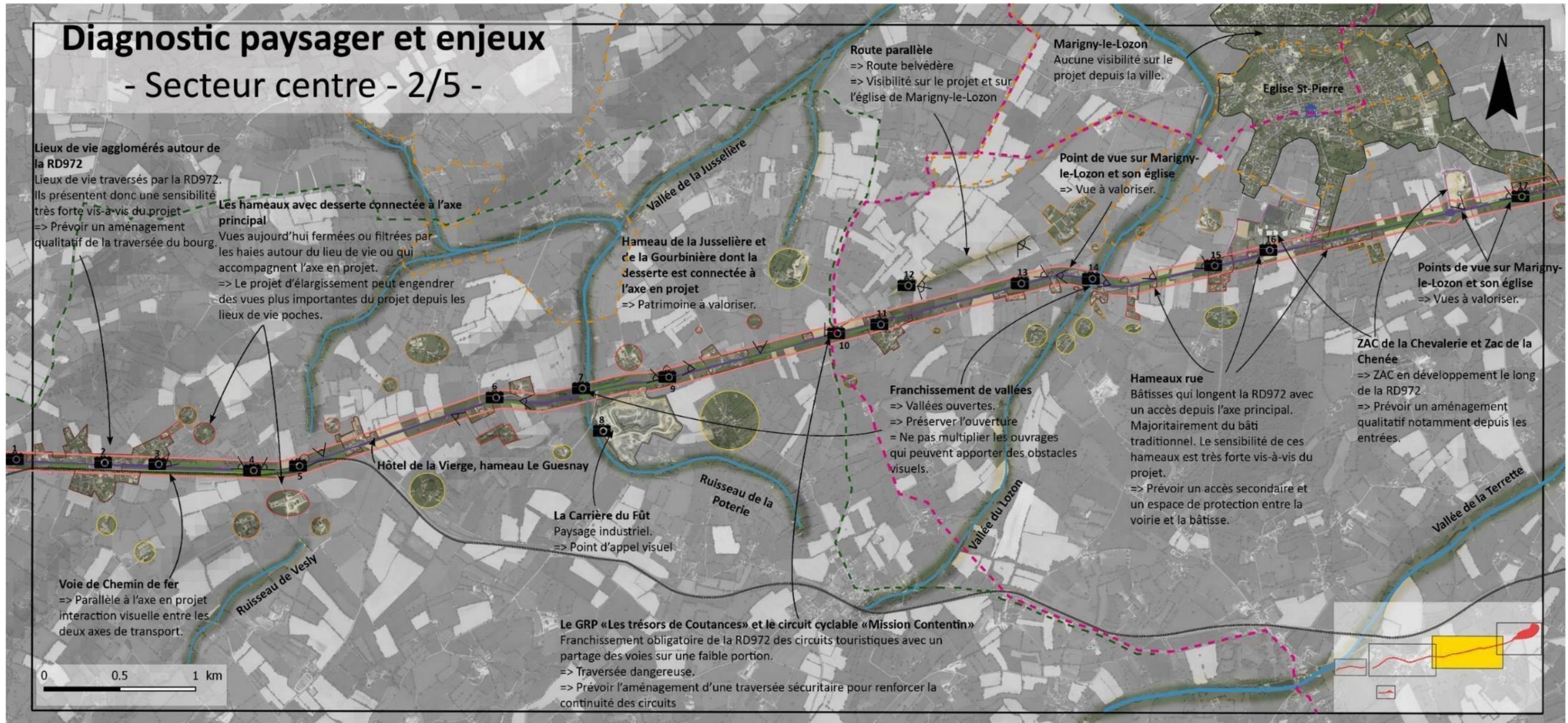




**I.2. SECTEUR CENTRE : DE BELVAL A MARIGNY (ZONE ARTISANALE DE LA CHENEE) (2)**



Carte 12 : Enjeux des perceptions visuelles en lien avec la géomorphologie – Secteur centre.



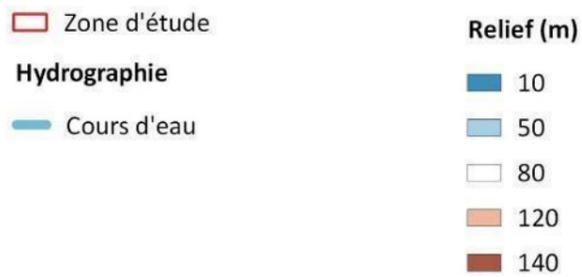
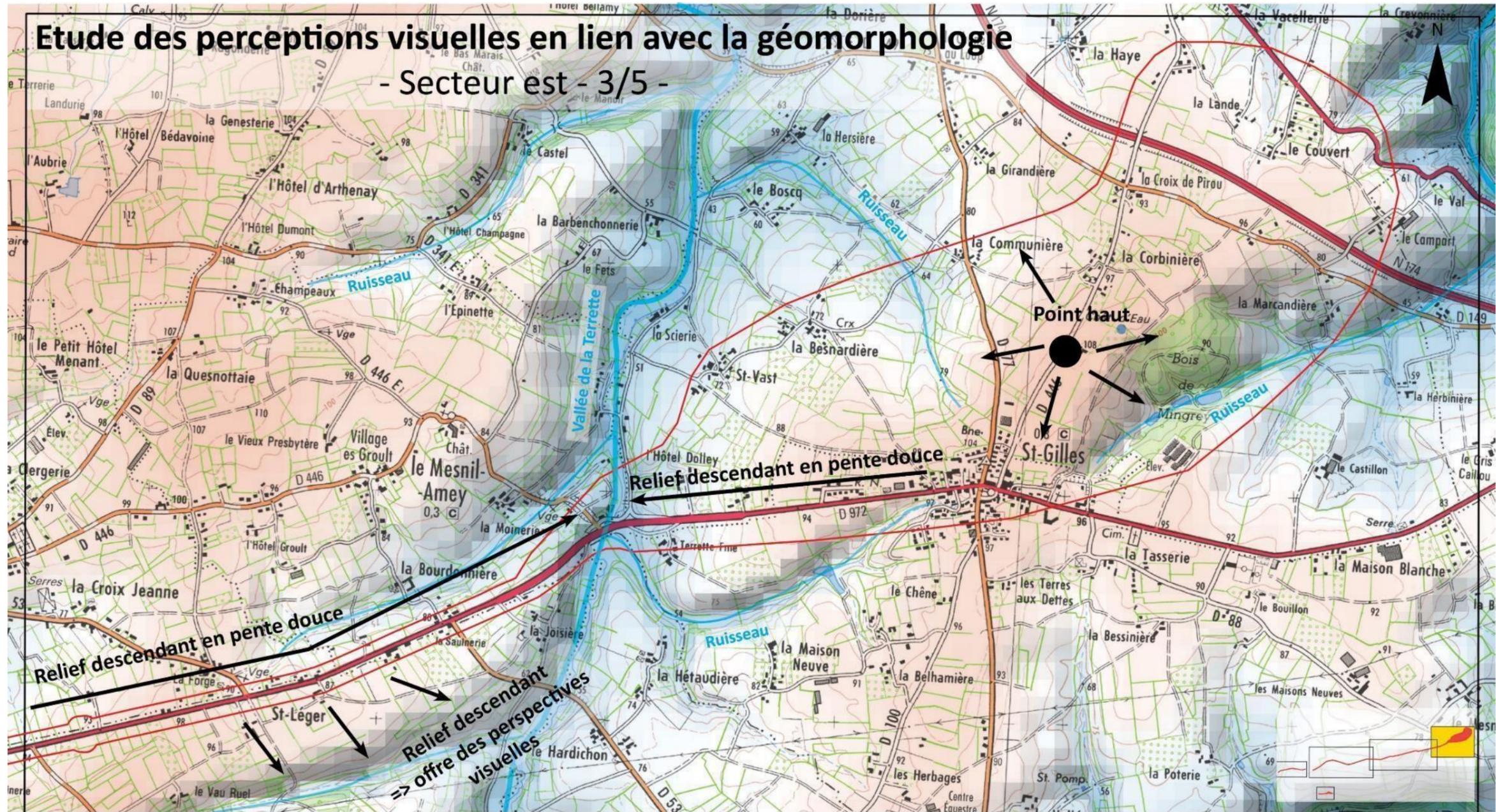
- |                             |                                      |                                  |
|-----------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
| Zone d'étude                | Sentier local                        | Patrimoine protégé               |
| Axe existant                | Circuit cyclable                     | Patrimoine non protégé           |
| Vallées                     | Lieu de vie : sensibilité faible     | Perception lointaine ou panorama |
| Haies                       | Lieu de vie : sensibilité modérée    | Localisation des photographies   |
| Voie ferrée                 | Lieu de vie : sensibilité forte      |                                  |
| Sentier de Grande Randonnée | Lieu de vie : sensibilité très forte |                                  |
|                             | Zones d'activités                    |                                  |

Carte 13 : L'analyse paysagère et patrimoniale, sensibilité et enjeux du secteur centre.

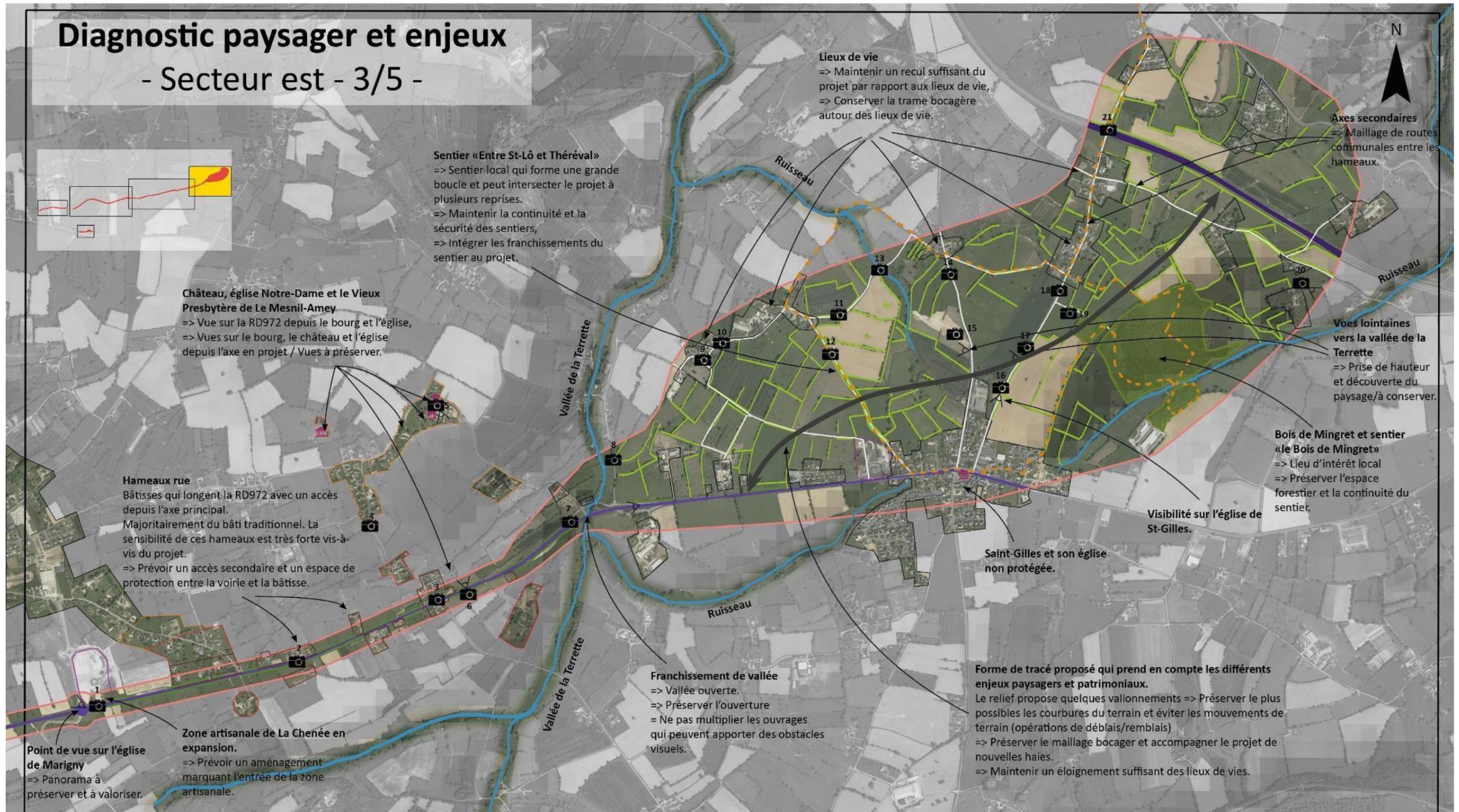




**I.3. SECTEUR EST : DE MARIGNY (ZONE ARTISANALE DE LA CHENEE) A LA RN174 (THEREVAL) (3)**



Carte 14 : Enjeux des perceptions visuelles en lien avec la géomorphologie – Secteur est.



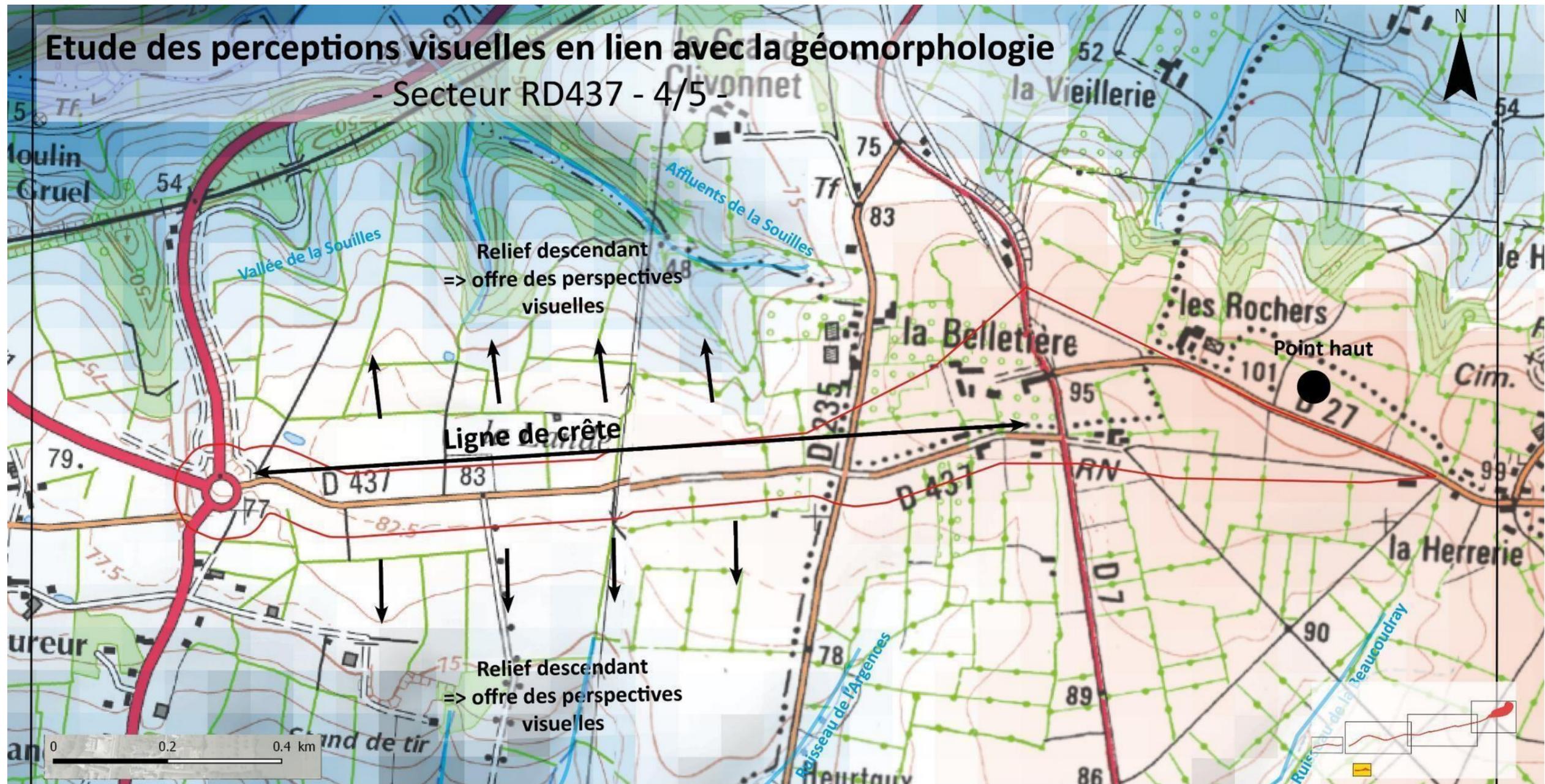
- Zone d'étude
- Lieu de vie : sensibilité faible
- Patrimoine non protégé
- Axe existant
- Lieu de vie : sensibilité modérée
- Perception lointaine ou panorama
- Vallées
- Lieu de vie : sensibilité forte
- Localisation des photographies
- Haies
- Lieu de vie : sensibilité très forte
- Zones d'activités
- Sentier local

Carte 15 : L'analyse paysagère et patrimoniale, sensibilité et enjeux du secteur est.

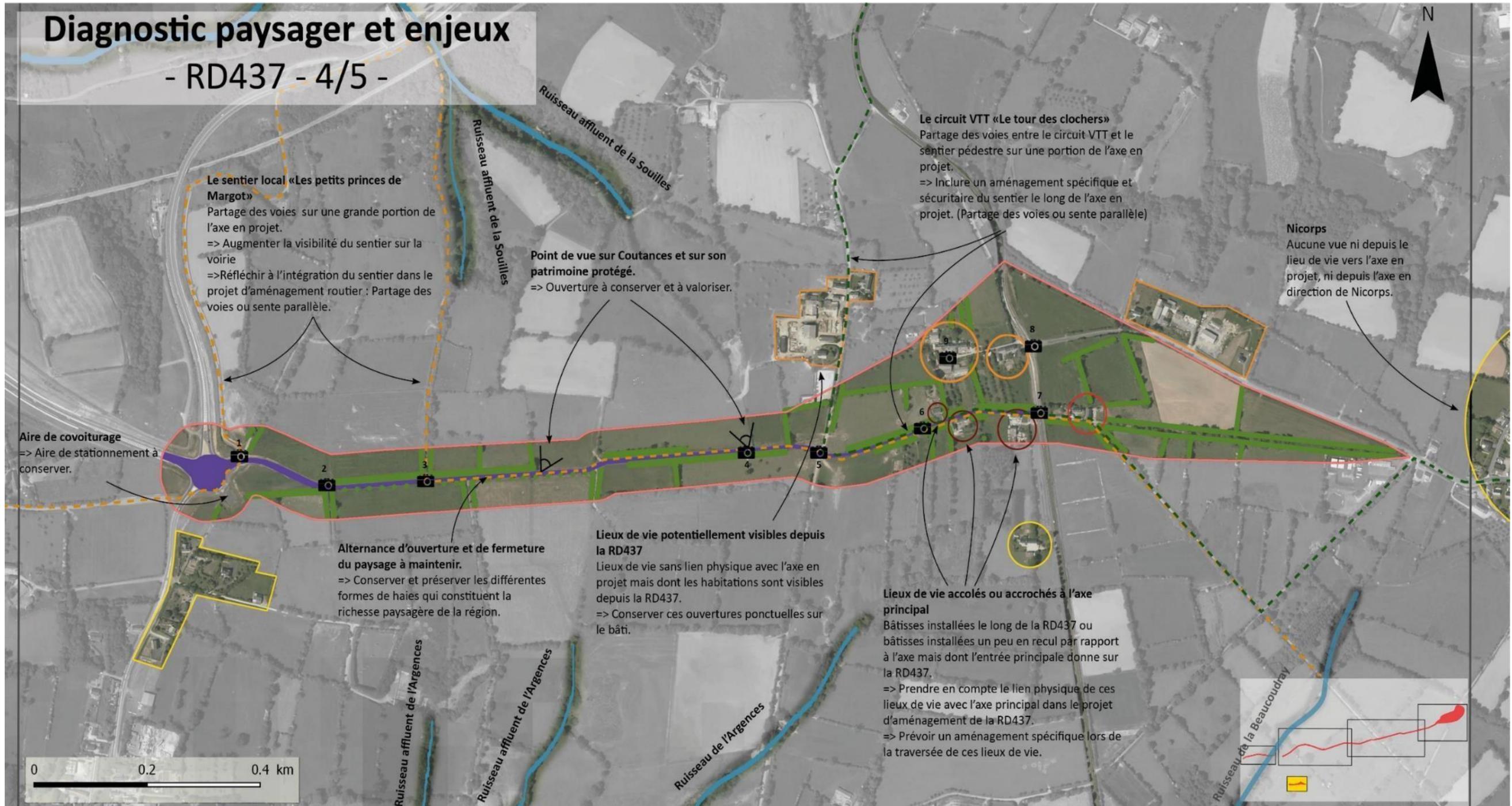




I.4. LA RD437 ENTRE LE CARDON ET LA RD7 (4)



Carte 16 : Enjeux des perceptions visuelles en lien avec la géomorphologie : Secteur RD437.

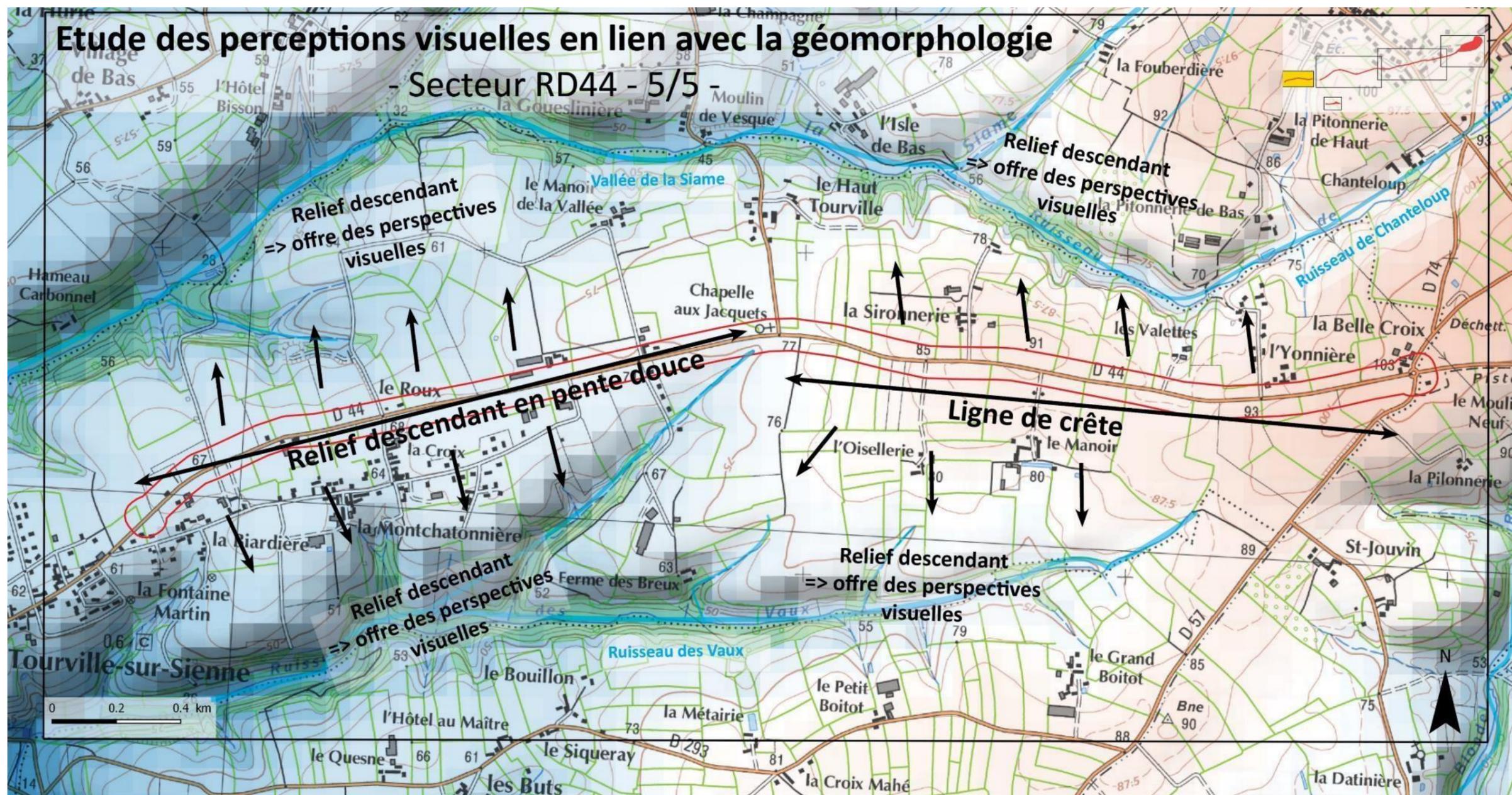


- |  |   |  |
|--|---|--|
| <span style="color: red;">—</span> Zone d'étude  | <span style="border: 1px solid yellow; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span> Lieu de vie : sensibilité faible    | <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">P</span> Perception lointaine ou panorama                   |
| <span style="color: blue;">—</span> Axe existant | <span style="border: 1px solid orange; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span> Lieu de vie : sensibilité modérée   | <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px;">O</span> Localisation des photographies |
| <span style="color: green;">—</span> Vallées     | <span style="border: 1px solid red; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span> Lieu de vie : sensibilité forte        |  |
| <span style="color: purple;">—</span> Haies      | <span style="border: 1px solid brown; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span> Lieu de vie : sensibilité très forte |  |

Carte 17 : L'analyse paysagère et patrimoniale, sensibilité et enjeux du secteur RD437.

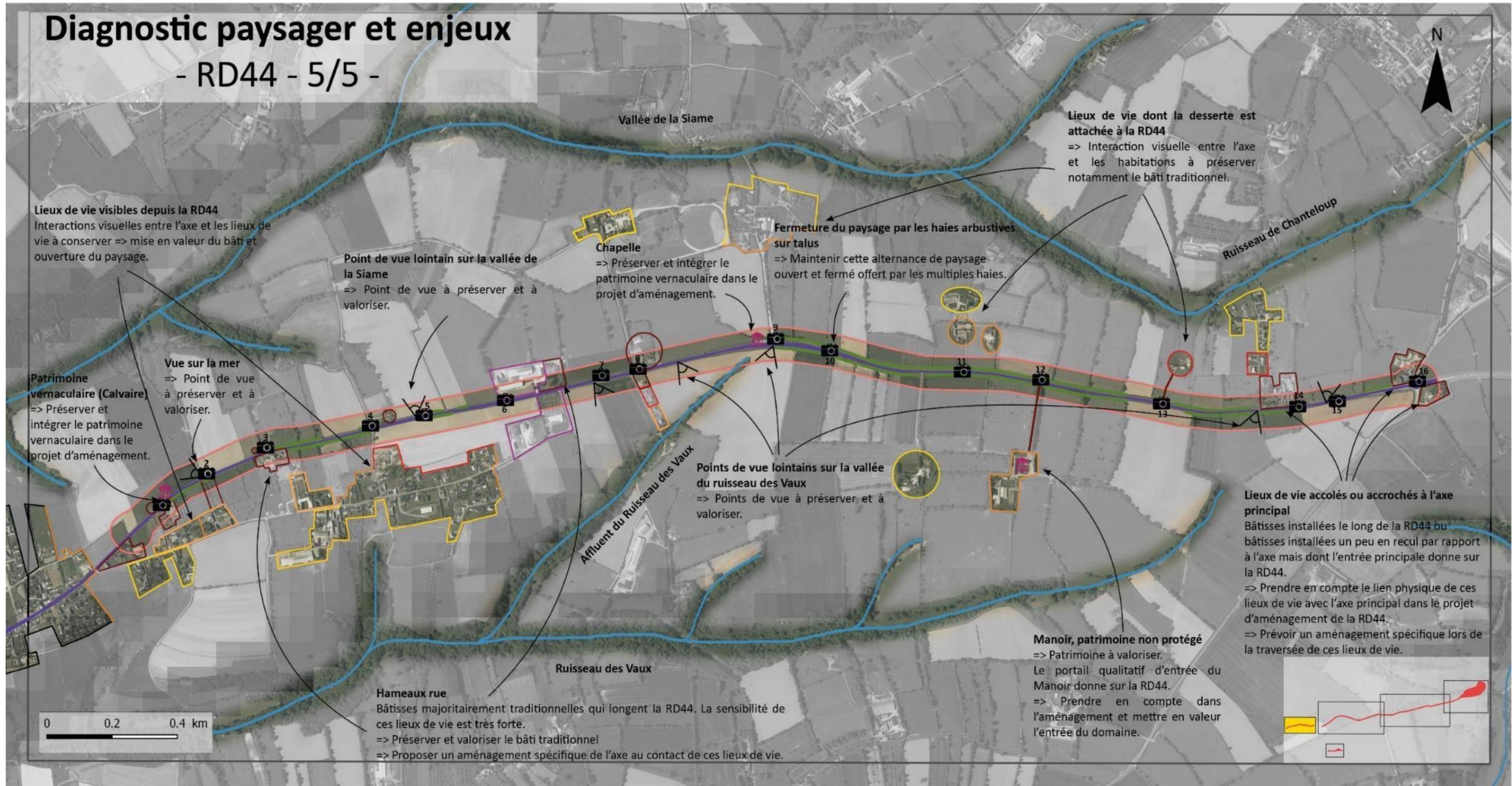


**I.5. LA RD44 ENTRE LA SORTIE DE TOURVILLE-SUR-SIENNE ET LE GIRATOIRE DES ILES (COUTANCES) (5)**



Zone d'étude	<b>Relief (m)</b>
Hydrographie	10
Cours d'eau	50
	80
	120
	140

Carte 18 : Enjeux des perceptions visuelles en lien avec la géomorphologie – Secteur RD44.



- Zone d'étude
- Lieu de vie : sensibilité faible
- Patrimoine non protégé
- Axe existant
- Lieu de vie : sensibilité modérée
- Perception lointaine ou panorama
- Vallées
- Lieu de vie : sensibilité forte
- Localisation des photographies
- Haies
- Lieu de vie : sensibilité très forte
- Zones d'activités

Carte 19 : L'analyse paysagère et patrimoniale, sensibilité en enjeux du secteur RD44.





## I.6. SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX ET RECOMMANDATIONS

La synthèse sur le paysage et le patrimoine			Recommandations paysagères
Le contexte paysager	Ambiance paysagère	Sensibilités	Recommandations paysagères
<b>La Manche Centrale</b>	<p>Cette unité paysagère se caractérise par une fermeture majoritaire de son paysage : les multiples haies forment des masques visuels successifs. Quelques vues lointaines ponctuelles se dégagent depuis les points hauts du relief mais aussi grâce aux divers entretiens des haies : les haies basses laissent passer le regard alors que les haies arbustives bloquent la vue.</p>	<p>La sensibilité potentielle vis-à-vis du projet est qualifiée de <b>modérée</b> en raison de l'impact sur le maillage bocager dense du projet.</p>	<p>Conserver au maximum le maillage bocager en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Refermer le maillage bocager que le projet routier impacte par des plantations en bordure de route ou sur les déblais/remblais du projet,</li> <li>→ Les plantations doivent conserver les caractéristiques des haies impactées (maintien des talus, alternance de haies hautes et basses) en intégrant des essences locales.</li> <li>→ Conserver et valoriser les ouvertures ponctuelles du paysage existantes qui permettent la découverte du patrimoine paysager et bâti.</li> </ul>
<b>Le relief et l'hydrographie</b>	<p>Le relief se compose d'une succession de vallées encaissées et de plateaux qui forgent l'identité du territoire. Le relief se ressent particulièrement le long de la RD971 et de la RD972 (secteurs ouest, centre et est) où l'axe en projet épouse un profil vallonné avec une succession de positions topographiques basses, au creux des vallées, et hautes, aux sommets de plateaux où de furtives ouvertures dans le paysage bocager laissent se dégager des vues lointaines.</p> <p>Le relief se ressent moins au niveau des secteurs de la RD437 et de la RD44 où l'axe projeté longe une ligne de crête ou un plateau.</p>	<p>Le profil vallonné permet une découverte progressive et rythmée du paysage. Des perspectives lointaines sont possibles depuis les points hauts (qui peuvent donner à voir sur un patrimoine architectural et/ou paysager) et un paysage plus fermé ressort des points bas.</p> <p>La sensibilité potentielle vis-à-vis du projet est <b>forte</b>.</p>	<p>Il est important de conserver le profil topographique de chacun de ces secteurs qui proposent diverses manières de découvrir le paysage alentour. Il est donc recommandé de minimiser les jeux de déblais/remblais dans le cadre du projet d'aménagement routier de manière à s'insérer au plus près du terrain naturel et éviter les talus routiers aux pourcentages de pente trop importants qui ne s'intègrent pas au paysage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Végétaliser les déblais et les remblais afin de stabiliser et maintenir ces aménagements et pour qu'ils semblent se fondre dans le paysage local, notamment pour le secteur est,</li> <li>→ Conserver des ouvertures depuis le projet routier sur le paysage, notamment en point haut,</li> <li>→ Accompagner le franchissement des vallées par un traitement paysager spécifique de manière à faire ressentir la topographie vallonnée du territoire.</li> </ul>

La synthèse sur le paysage et le patrimoine			Recommandations paysagères	
Les structures anthropiques	Ambiance paysagère	Sensibilités	Recommandations paysagères	
<b>Lieux de vie</b>	<b>Les hameaux rues</b>	De nombreux hameaux rues sont recensés le long des 5 secteurs du projet. Il s'agit d'habitations installées le long de la voie de circulation en projet. Ces lieux de vie sont majoritairement composés de bâtis traditionnels en pierres de schiste brun-roux avec une toiture en ardoise ou en tôle.	Ces hameaux situés à proximité immédiate du projet seront concernés par une modification de leur cadre de vie proche ainsi que par le changement des voies d'accès à leur habitation. <b>Ils présentent donc une sensibilité très forte vis-à-vis du projet routier entre St-Lô et Coutances.</b>	<p>Conservé au maximum les haies et boisements existants à proximité des habitations et mettre en place des masques visuels en accompagnement du projet routier qui permettent de l'intégrer au contexte bocager environnant.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Plantation de haies en bordure de projet ainsi que derrière d'éventuelles protections acoustiques,</li> <li>➔ Plantation des aménagements routiers connexes à la route afin de les intégrer au paysage.</li> <li>➔ Choix des protections acoustiques (merlons ou écrans) qui permettent une intégration paysagère optimale à proximité des lieux de vie.</li> </ul> <p>Mettre en valeur le patrimoine bâti et l'organisation paysagère des lieux de vie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Conserver au maximum le bâti traditionnel et le mettre en valeur depuis la route.</li> <li>➔ Prévoir un accès secondaire. Laisser un espace tampon suffisant entre la voirie et la bâtisse.</li> <li>➔ Prévoir un aménagement spécifique de la chaussée pour signaler la traversée de bourg.</li> <li>➔ Réutiliser au maximum les routes déjà présentes pour la réalisation de nouvelles routes de dessertes</li> </ul> <p>Au niveau des zones d'activités commerciales et artisanales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Prévoir un aménagement qualitatif qui marque les entrées et les sorties de ces ZAC.</li> </ul>
	<b>Les bourgs agglomérés autour de l'axe principal</b>	Ces lieux de vie se sont développés de part et d'autre de l'axe en projet avec majoritairement un axe secondaire perpendiculaire à l'axe principal qui permet de desservir le bourg.	Traversés par l'axe en projet, ces lieux de vie présentent une sensibilité <b>très forte</b> vis-à-vis du projet. Ces lieux de vie seront concernés par une modification de leur cadre de vie proche ainsi que par le changement des voies d'accès à leur habitation.	
	<b>Les bourgs/habitations connectés à l'axe principal par une voie de desserte</b>	Il s'agit de bourgs ou de hameaux situés à proximité du projet et connectés à ce dernier par leur desserte principale. Ces lieux de vie sont majoritairement nichés dans le maillage bocager qui leur confère aujourd'hui une protection visuelle. En fonction de la topographie, certains d'entre eux peuvent être installés en contre-bas du projet, sur le versant d'une vallée. D'autres au contraire, sont installés en hauteur par rapport au projet où des vues depuis le lieu de vie vers le projet et depuis le projet en direction du lieu de vie peuvent se dégager.	<b>Ces lieux de vie aujourd'hui protégés par un maillage bocager font l'objet d'une sensibilité allant de faible à forte</b> en fonction de leur proximité vis-à-vis du projet et de leur situation topographique. Les lieux de vie les plus proches seront concernés par un changement éventuel de voie d'accès aux bourgs.	
	<b>Les zones d'activités commerciales</b>	Plusieurs zones commerciales ou artisanales sont présentes le long des différents axes en projet dont les plus importantes sont la ZAC de la Mare à Coutances (secteur ouest) et les ZAC de la Chevalerie et de la Chênée à Marigny-le-Lozon. Ces zones profitent de la fréquentation des axes principaux pour leur développement.	Traversées par les axes en projet, ces zones d'activités commerciales et/ou artisanales présentent <b>une très forte sensibilité vis-à-vis du projet.</b>	

La synthèse sur le paysage et le patrimoine			Recommandations paysagères
Les structures anthropiques	Ambiance paysagère	Sensibilités	Recommandations paysagères
<b>Les sentiers de randonnées</b> (seuls les sentiers qui intersectent la zone d'étude sont ici étudiés)	<b>Le GR223</b> Le GR223 propose un circuit entre Coutances et le littoral. Au nord de Coutances, le sentier sillonne le haut plateau de la vallée de la Souilles. Son passage intersecte la RD971 au nord de Coutances avant d'entrer dans la ville et de rejoindre la baie de la Sienna plus au sud (secteur ouest).	<b>Le sentier de Grande Randonnée présente une sensibilité modérée</b> vis-à-vis du projet étant donné qu'il passe au-dessous des voies de circulation de la RD971. L'intersection de ces deux entités est donc sécurisée et les vues sur le projet sont réduites par la trame végétale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Intégrer la route au paysage local de manière à limiter les vues sur le projet routier depuis les sentiers de randonnées.</li> <li>→ Garantir la continuité des chemins de randonnées tout en limitant les effets de coupure.</li> <li>→ Intégrer des aménagements permettant aux sentiers de randonnées de franchir le projet (déviation des chemins pour passer sur un pont, passage souterrains, ...).</li> <li>→ Intégrer des aménagements permettant aux sentiers de randonnées de longer le projet (aménagement d'une voie cyclable le long de la voirie ou création d'une voie parallèle à la voirie)</li> <li>→ Le balisage et la sécurisation du sentier de la Voie verte est à prendre en compte dans le projet d'aménagement de la voirie. Il serait également intéressant de réfléchir à la connexion de ce circuit au sud de la RD972 afin de rejoindre le centre-ville de Coutances.</li> </ul>
	<b>Le GRP Trésors cachés de Coutances</b> Le GRP propose un circuit entre St-Lô et Coutances. Il traverse les paysages de la Manche Centrale. Il intersecte la RD972 au niveau du croisement de cette dernière avec la RD302 (secteur centre).	<b>Le GRP présente une très forte sensibilité vis-à-vis du projet.</b> Les randonneurs doivent traverser les voies de circulation pour poursuivre l'itinéraire. La traversée n'est pas sécuritaire.	
	<b>La voie verte de Lessay à Coutances</b> La voie verte reprend le tracé d'une ancienne voie de chemin de fer entre Lessay et le nord-est de Coutances. Un des accès à la Voie verte se situe à hauteur du hameau « les Hastonnière », à proximité immédiate de la RD972. Un parking est aménagé au commencement du sentier (secteur centre).	Le parking ainsi que l'entrée sur le circuit de la voie verte manquent de signalement et se trouvent dans la zone d'étude du projet. <b>La voie verte présente alors une sensibilité forte.</b>	
	<b>Sentier « Les petits princes de Margot »</b> Ce sentier local emprunte une portion du GR223 et présente donc les mêmes caractéristiques lors de son passage sous les voies de la RD971 à hauteur du hameau « la Porte ». Le sentier intersecte une seconde fois la RD971 au niveau de la ZAC de la Mare à Coutances (secteur ouest). Au sud de Coutances, le sentier vient longer une grande partie de la RD437 (secteur RD437).	<b>Ce circuit présente une sensibilité modérée sur le secteur est et très forte sur le secteur RD437.</b>	
	<b>Sentier « Le bois de Mingrey »</b> Ce sentier local propose une boucle autour de St-Gilles, entre la vallée de la Terrette et celle de la Joigne (secteur est).	Ce circuit forme une boucle au sein de la zone d'étude. <b>Il présente donc une sensibilité très forte vis-à-vis du projet.</b>	
	<b>Sentier « De St-Lô à Hébécrevon »</b> Ce sentier forme une boucle en périphérie ouest de St-Lô. Il emprunte une portion du circuit du Bois de Mingrey lors de sa traversée de la zone d'étude du projet (secteur est).	Ce circuit traverse la zone d'étude du nord au sud. <b>Il présente donc une sensibilité très forte vis-à-vis du projet.</b>	
	<b>Circuit vélo « Mission Cotentin »</b> Ce circuit vélo propose une grande boucle à l'échelle du département. Il intersecte la RD972 au niveau du croisement avec la RD302 en empruntant une portion du GRP.	<b>A l'image du GRP, ce sentier cyclable présente une très forte sensibilité vis-à-vis du projet.</b> Les cyclistes doivent traverser les voies de circulation pour poursuivre l'itinéraire. La traversée n'est pas sécuritaire.	
	<b>Circuit vélo « Le tours des clochers »</b> Ce circuit propose une boucle entre la vallée de la Souilles et celle de la Malfiance. Il intersecte la RD437 lors de son croisement avec la RD235. Une portion du circuit partage les voies de la RD437 jusqu'à son intersection avec la RD7.	Aucun marquage au sol ni aménagement spécifique de la chaussée sur la RD437 ne permet de signaler le passage du circuit vélo. <b>Ce circuit présente donc une sensibilité très forte.</b>	

La synthèse sur le paysage et le patrimoine			Recommandations paysagères	
Les éléments patrimoniaux		Ambiance paysagère	Sensibilités	Recommandations paysagères
Le patrimoine protégé	La cathédrale Notre-Dame, l'église St-Pierre et l'église St-Nicolas à Coutances	Ces trois édifices religieux sont installés dans le centre historique de Coutances, en partie haute de la ville. La hauteur des monuments ainsi que leur situation topographique en font des repères paysagers. Depuis la RD971 (secteur ouest) et la RD437 (secteur RD437) des fenêtres paysagères permettent de voir furtivement et ponctuellement ces monuments, notamment la cathédrale Notre-Dame.	Aucune vue n'est possible vers le projet depuis le parvis de ces monuments historiques. <b>Leur sensibilité par rapport au projet est donc faible.</b>	Les axes de communication sont des outils de découverte du paysage. C'est pourquoi il est recommandé de conserver et de valoriser les fenêtres paysagères qui mettent en exergue les monuments historiques le long des axes en projet. Cela pourrait passer par un entretien spécifique du bocage afin de laisser toujours une fenêtre de perception lointaine vers un monument.
	L'église de Marigny-le-Lozon	L'église de Marigny-le-Lozon est située en cœur de bourg de la ville. Aucune vue vers le projet n'est possible depuis son parvis grâce à la densité du bâti qui l'entoure. Par ailleurs, quelques fenêtres visuelles furtives et ponctuelles permettent de voir le clocher de l'église depuis la RD972 (secteur centre).	Aucune vue n'est possible vers le projet depuis le parvis du monument historique. <b>Sa sensibilité par rapport au projet est donc faible.</b>	
Le patrimoine non protégé		Plusieurs éléments patrimoniaux non protégés participent à l'identité du paysage. Il s'agit notamment d'un moulin en ruine le long de la RD971 sur le secteur ouest, du château, de l'église Notre-Dame et du Vieux-Presbytère de Mesnil-Amey, de l'église de St-Gilles sur le secteur est et d'un calvaire en sortie de Tourville-sur-Sienne, du Château et de la Chapelle de la Mare ainsi qu'un moulin à Coutances, du manoir et de son portail, de la Chapelle au Jacquet sur le secteur RD44. D'autres éléments du patrimoine local se situent à proximité immédiate de l'axe de la RD972 tel que l'Hôtel de la Vierge à Savigny, la ferme de Neubourg à Cametours ou encore le bois de Mingrey sur la commune de Thèreval, qui est un espace boisé classé. Ces éléments patrimoniaux sont tous situés au sein de la zone d'étude ou visibles depuis cette dernière. Les haies bocagères participent à la structure des paysages et à leurs qualités environnementales. De nombreuses sections sont protégées et nécessiteront une attention particulière afin d'anticiper des mesures de compensations lorsqu'elles se situent à proximité du secteur de projet afin de maintenir et préserver les linéaires protégés.	<p>Le moulin, le calvaire, le haut manoir et la chapelle au Jacquet <b>présentent une très forte sensibilité vis-à-vis du projet</b> car ils longent une portion d'axe en projet.</p> <p>Le bois de Mingrey, la ferme de Neubourg, l'Hôtel de la Vierge, le Moulin de Coutances, <b>présentent une sensibilité modérée</b> vis-à-vis du projet en raison de leur proximité avec les axes concernés par le projet.</p> <p>L'église et le château du Mesnil-Amey, le Château et la Chapelle de la Mare à Coutances ainsi que l'église de St-Gilles et l'église Sainte-Corneille à Nicorps <b>présentent une faible sensibilité vis-à-vis du projet</b> car ce dernier n'est pas visible depuis les monuments.</p>	<p>Les recommandations pour le patrimoine protégé s'appliquent également pour le patrimoine vernaculaire.</p> <p>Les éléments patrimoniaux situés à proximité immédiate du projet doivent être pris en compte dans l'aménagement routier et mis en valeur. Cela peut passer par l'ouverture ponctuelle du bocage afin d'autoriser des vues depuis l'axe ou encore par un aménagement spécifique intégré au projet d'aménagement.</p>